

L'information **AGRICOLE**

ÉTÉ 2025

S'INSTALLER

pour durer





AGRICA PRÉVOYANCE

La solution pour la protection sociale des salariés des secteurs agri, agro et affinitaires

AGRICA vous donne rendez-vous au **SPACE 2025** au Parc-Expo de Rennes du 16 au 18 septembre. **Hall 5 / Stand C57**



Depuis des années, nous avançons ensemble pour offrir à vos salariés, et à leurs proches, une protection sociale solide, simple et adaptée à votre réalité d'employeur agricole. Ensemble, nous construisons une couverture performante, qui soutient vos équipes au quotidien et dans les moments plus difficiles.

AGRICA PRÉVOYANCE, c'est :

- Une couverture **prévoyance** en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès.
- Une prise en charge totale ou partielle des **frais de santé**.
- Un complément de revenus à la retraite grâce à une **épargne retraite** cofinancée par l'entreprise.
- Des dispositifs d'**épargne salariale** pour associer vos salariés à la performance de votre entreprise.
- Des **services supplémentaires** avec un **réseau de soin** et des **prestations d'assistance** inclus dans les garanties santé

À vos côtés, quand vous en avez besoin

Un coup dur, une difficulté personnelle ou professionnelle ? En tant qu'employeur, vous pouvez compter sur AGRICA pour accompagner vos salariés.

Aides financières, écoute, solutions concrètes : notre action sociale s'appuie sur un réseau de proximité.

Et pour aller plus loin, AGRICA vous propose aussi des dispositifs de prévention sur mesure, adaptés aux réalités de votre métier.

Pour en savoir plus sur les dispositifs à votre disposition : <https://www.groupagricar.com/action-sociale>

Le saviez-vous ?

Depuis le 1er juillet 2021, grâce à un accord national signé par les partenaires sociaux de la production agricole, des Cuma et des ETARF, quelque soit votre statut, vous bénéficiez en tant salarié du secteur d'un **Plan d'Épargne Retraite (PER)** en points.

Pour en savoir plus sur le PER en points d'AGRICA PRÉVOYANCE : www.groupagricar.com

Besoin d'aide pour adhérer à l'offre AGRICA PRÉVOYANCE ?

Contactez nos conseillers spécialisés dans l'agence de votre région. Toutes les coordonnées ici :

www.groupagricar.com/contactez-nous/agences



AGRICA PRÉVOYANCE

Proches par nature, engagés à vos côtés

ÉDITORIAL

- 4 Pierrick HOREL,
Président des Jeunes Agriculteurs
« Venez faire vos armes chez jeunes agriculteurs »

ACTUALITÉS

- 5 Congrès des JA à Auch
La souveraineté alimentaire en débat
- 6 58^e Congrès des JA
Pour une PAC réellement commune
- 7 Ruralité
Désert médicaux : la carte des 151 zones prioritaires dévoilée
- 8 Étude
De grandes mutations agricoles depuis 45 ans
- 10 Transmission, cession et retraite
Préoccupations montantes des agriculteurs
- 11 Foncier
Terres agricoles : un marché en léger repli
- 12 Événement
Le 39^e SPACE sous le signe de l'intelligence agricole
- 13 Protection sociale
La FNSEA et JA en tête des élections à la MSA

16 DOSSIER
S'INSTALLER POUR DURER

- 17 50 ans d'installations en agriculture
Une politique en constante évolution
- 20 HCF-NIMA
À la recherche des paysans
- 23 Étude
Agrinovo : une enquête sur les nouveaux agriculteurs
- 25 Intégration des nouveaux installés
Un enjeu collectif pour l'agriculture
- 27 Foncier
L'académie d'agriculture propose de rénover la gouvernance agricole
- 29 Circuit court
Les nouveaux maraîchers de la ceinture verte
- 31 SCIC viticoles
Quand les particuliers aident à l'installation

FILIÈRES

- 34 Orge-malt-bière
La qualité maintient la compétitivité française
- 35 Viticulture
La subvention européenne « inclusivité » passe mal
- 36 Assemblée générale de la FNP
Conserver la confiance dans un monde d'incertitudes
- 37 AG Unifa
Les engrais dans la tourmente
- 38 Coopération agricole
Les priorités des filières animales
- 39 100 ans de l'AGPB
« 2025 sera une année charnière »
- 41 SNIA
Fabricants d'aliments :
plus que jamais au service de l'élevage
- 42 Sommet de l'élevage
« Un rendez-vous qui donne de l'élan »
- 44 Commerce
La fédération du négoce agricole a fêté ses 40 ans
- 45 Appellations d'origine
Le camembert de Normandie cherche à rebondir

EUROPE-MONDE

- 46 Rapport Cyclope
Des marchés mondiaux sous surveillance
- 48 Prix mondiaux du lait
Même à plus de 500 € / 1000 L, le prix du lait progresse toujours
- 49 Epizooties, zoonoses
L'OMSA veille au grain
- 50 Cadre financier pluriannuel
PAC : les agriculteurs européens veulent un budget ambitieux



Couverture : © iStock-ay Yuno

L'Information Agricole est édité par la FNSEA,
11 rue de la Baume 75008 Paris, 01 53 83 47 47

Directeur de la publication : Clément Faurax

Rédacteur en chef : Christophe Soulard / Secrétaire : Claire Langlois

Publicité : La Baume Médias 01 53 83 47 29 / Mathieu Tournier

Numéro de commission paritaire : 1122 G 82349 / ISSN : 0019 -994 X

Maquette / impression : Imprimerie Nii, 1 rue Léopold Sédar-Senghor,

14460 Colombelles - 2506-0164 / Taux de fibres recyclées : 0 % /

Certification des fibres : PEFC / Eutrophisation : Ptot : 0,02 kg/tonne

« VENEZ FAIRE VOS ARMES CHEZ JEUNES AGRICULTEURS »

Le enjeu du renouvellement des générations en agriculture entre dans sa phase la plus décisive. En 2020, près de la moitié des exploitants agricoles avaient plus de 55 ans, ce qui présage en un nombre de départs à la retraite massif d'ici 2030 tout au plus. Toutes les forces seront donc nécessaires pour maintenir des actifs dans les campagnes, à l'heure où les enfants d'agriculteurs ne seront pas, seuls, assez nombreux pour reprendre les exploitations.

Le renouvellement se fait et se fera aussi par des installés non-issus du milieu agricole (NIMA), dont la part est croissante. Loin des clichés tenaces les concernant, aucune donnée n'alerte sur des exploitations moins viables ou moins organisées que celles des agriculteurs issus du milieu agricole. On note, bien sûr, des logiques différentes selon les parcours de chacun, les filières, les méthodes de travail et les profils d'exploitations. De nouvelles études commencent à montrer qu'il existe en réalité de nombreux profils qui évoluent et changent progressivement le visage de l'agriculture, qui n'a d'ailleurs jamais cessé d'évoluer à travers le temps. Jeunes Agriculteurs accompagnera ce changement en s'adaptant aux besoins émergents des nouveaux installés... et non l'inverse !

Nos victoires syndicales récemment acquises dans la loi d'orientation offrent justement des perspectives pour mieux orienter et former les jeunes : programme d'orientation et de découverte des métiers de l'agriculture en primaire et secondaire ; renforcement de la formation agricole dans laquelle les enfants d'agriculteurs sont devenus minoritaires ; ou encore création du Bachelor Agro, un diplôme de niveau Bac + 3, pour renforcer les acquis des futurs installés dans tous les domaines de compétences nécessaires au métier d'agriculteur.

Nous avons aussi obtenu l'ouverture prochaine du guichet unique France Services Agriculture, avec une possibilité de financement des porteurs de projets par VIVEA, et la mise en place d'un diagnostic modulaire pour mieux préparer les projets d'installation face au changement climatique pour assurer notre souveraineté. Ce nouveau dispositif s'accompagne de la logique promue par Jeunes Agriculteurs d'une adaptation à la réalité du terrain, avec une analyse prospective des contraintes, des risques et des opportunités de marché sur un horizon de dix ans, actualisée tous les trois ans.



Pierrick Horel,
Président des Jeunes Agriculteurs

Voici des évolutions concrètes pour atteindre l'objectif ambitieux, et désormais inscrit dans la loi, de maintenir 500 000 chefs d'exploitation en 2035. Jeunes Agriculteurs demande de poursuivre trois principales lignes de conduite générale pour les jeunes : mieux former les élèves et accorder les enseignements à la réalité des métiers ; soutenir les dispositifs et politiques d'accompagnement à l'installation ; et travailler sur la viabilité des exploitations pour faciliter la pérennité des carrières agricoles dans le contexte instable actuel aussi bien climatique qu'économique.

Nous voyons aussi une opportunité pour le syndicat : toutes les personnes qui désirent s'installer en agriculture peuvent faire leurs armes chez Jeunes Agriculteurs. Il y a de la place pour tous ceux qui veulent œuvrer à un renouvellement des générations équitable entre des modèles, rémunérateurs, pragmatiques et durables. Nous continuerons de défendre toutes les installations, que les nouveaux installés soient issus ou non du milieu agricole, et de promouvoir une transmission des exploitations qui favorise l'installation de jeunes agriculteurs.

LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE EN DÉBAT

Avant les traditionnels discours de clôture, la séance publique qui a rassemblé 600 congressistes, s'est interrogée sur « l'avenir de la planification agricole et de la souveraineté alimentaire ». Un thème qui a renvoyé à l'acceptation de nos dépendances.

Avant d'entamer le fond du débat, les intervenants se sont prêtés à un jeu de photos. Chacun est venu avec deux photos qui lui semblait emblématique du thème à débattre. La ministre de la Transition écologique, Agnès Pannier-Runacher, a repris une carte et un graphique de l'agroclimatologue Serge Zaka pour souligner combien la question de la souveraineté est irrémédiablement liée à celle du réchauffement climatique qui entraîne, notamment pour le blé tendre, des pertes de productivité. Yves Madre, président de Farm Europe, a mis l'accent sur l'élection de Donald Trump qui rebat les cartes géopolitiques et sur la nécessité de créer 25 % de biomasse supplémentaires dans les prochaines années pour augmenter le volume de biocarburants et s'affranchir des énergies fossiles. Le président du conseil départemental du Gers, Philippe Dupouy, s'est focalisé sur l'effort fourni par les collectivités locales pour sauvegarder l'abattoir local, car « c'est le dernier du département » et il fallait éviter aux éleveurs de faire abattre leur animaux (bovins, ovins, porcins) à plus de 100 kms. Les orateurs ont estimé que cette souveraineté nécessite d'être planifiée avec souplesse et surtout adaptation, car les enjeux des territoires sont différents. « Parler de planification au plan européen est difficilement applicable. Il vaut mieux parler d'objectifs à atteindre », a rectifié Yves Madre pour qui « retrouver le chemin de la productivité est indispensable ».

Vocation exportatrice

Encore faut-il que cette souveraineté s'inscrive dans un modèle économique permettant de répondre aux besoins des consommateurs et d'assurer du revenu aux agriculteurs. Entrent ici en jeu les problématiques des moyens de production, en particulier l'accès à l'eau, les produits de protection des cultures mais aussi la lutte contre la concurrence déloyale. « La souveraineté alimentaire, c'est nourrir notre population et sécuriser l'alimentation d'autres zones du globe. C'est conforter notre vocation exportatrice car elle constitue un élément de stabilité géopolitique », a insisté Agnès Pannier-Runacher. « C'est un cap à se fixer pour que chacun y trouve son



© Actagri-CS

compte », a renchéri Philippe Dupouy, déterminé à « reprendre la main sur les outils de production et relocaliser certaines filières ». Encore faut-il jouer à armes égales au sein même de l'Union européenne ainsi qu'avec nos compétiteurs qui s'engouffrent dans nos failles juridiques pour importer des produits ne répondant pas à nos standards de production. « Plutôt que de parler de clauses miroirs, il faudrait utiliser le terme de réciprocité », a estimé Yves Madre car il lui paraît « plus efficace et équilibré ». Le débat s'est naturellement orienté vers les moyens de production et la proposition de loi Duplomb/Menonville visant à lever les contraintes du métier d'agriculteur. « Pensez-vous que les industriels vont investir dans des produits alternatifs à l'acétamipride pour 300 producteurs de noisettes », a lâché la ministre de la Transition écologique qui mise en partie sur les NGT/NBT(*) pour parvenir à faire appliquer le « pas d'interdiction sans solution ».

(*)New Breeding/Genetic Techniques (NBT/NGT) sont des nouvelles techniques de sélection génétique.

Christophe Soulard

La 11^e édition Terre de Jim en Seine-Maritime

La 11^e édition de Terres de Jim se déroulera les 12, 13 et 14 septembre prochains sur la commune de Vieux-Manoir (Seine-Maritime). Comme celui de l'an dernier qui s'était déroulé entre les communes de Mamirolle et du Gratteris (Doubs), cette édition va présenter ses traditionnelles finales de labours nationale et européenne, une compétition de moisson cross, des concerts et de nombreuses autres animations sur un espace dédié de 90 ha. Pas moins de 1 000 bénévoles sont mobilisés et l'événement devrait accueillir 100 000 visiteurs sur les trois jours.

58^e Congrès des JA

POUR UNE PAC RÉELLEMENT COMMUNE

En clôture du congrès des jeunes agriculteurs, les intervenants ont égrené leurs nombreuses demandes pour maintenir et développer l'outil de production agricole, notamment à travers la Politique agricole commune. Quant à la ministre Annie Genevard, elle a annoncé un soutien au revenu des jeunes installés.

« La France perd son outil de production », s'est inquiété le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau qui demande aussi bien aux autorités françaises qu'européennes de donner « un cap, une visibilité », insistant pour « remettre l'ouvrage sur le métier » sur le dossier du revenu, à travers un quatrième volet de la loi Egalim. Il n'est pas question non plus que le budget de la politique agricole commune (PAC) soit noyé dans le budget général. « Nous voulons une PAC avec deux piliers », a-t-il martelé. Un sentiment partagé pour le président des Jeunes agriculteurs, Pierrick Horel qui a appelé de ses vœux une PAC « réellement commune », dans l'esprit de celle qui a cimenté l'esprit européen. « Nous voulons une PAC plus simple, ce qui ne signifie pas une PAC au rabais », a-t-il affirmé, réclamant un « budget en hausse de 10 % (...) L'argent de la PAC, c'est pour les agriculteurs, pas pour les autres secteurs ». Les JA ont d'ailleurs donné à la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, un document de 28 pages intitulé « Pour une nouvelle Europe agricole ». Centré sur la future PAC poste 2027, le fascicule insiste sur cette augmentation de budget justifiée par « le rôle géostratégique » que l'agriculture joue en Europe et dans le monde, par l'impact du changement climatique qui pèse sur les exploitations et enfin « le défi générationnel : il est impératif d'installer des jeunes agriculteurs ». Les JA qui entendent renforcer les objectifs de la PAC (lire encadré) demandent un ciblage des aides « vers des agriculteurs actifs, formés et productifs ». « Il n'est pas question de donner à n'importe qui, sans conditions minimum de formation ou de production », a martelé Pierrick Horel.

« La plus précieuse de nos politiques »

Dans leur document, les JA suggèrent que les aides couplées soient majorées sous conditions, comme la mise en place de contrats d'avenir, de pratiques vertueuses, de soutiens aux jeunes agriculteurs. Le document propose aussi de sécuriser l'installation des jeunes à travers l'aide complémentaire aux revenus du jeune agriculteur (ACJA). Sur ce dossier, la ministre de l'Agriculture a assuré qu'une partie des aides PAC viendrait abonder cette ACJA. En effet, ce

sont 55 millions d'euros de reliquats du Plan stratégique national (PSN) (enveloppe du Feader) qui vont être transférés sur l'ACJA. Ainsi le montant de cette aide passera de 4 400 à 5 530 euros soit une augmentation nette de 25 % en 2026 et en 2027. Dans le même esprit, Annie Genevard, a décidé de simplifier les plans de contrôle de la Dotation aux jeunes agriculteurs (DJA). Ce qui permettra de « faire sortir du risque de remboursement plus de 90 % des dossiers ». Quant aux 10 % des dossiers restants, « le ministère appréciera, au cas par cas, les circonstances exceptionnelles », c'est-à-dire la météorologie, le Covid, ainsi que les contingences économiques, familiales ou sanitaires. Quant à la PAC post-2027 et aux menaces de fongibilité du budget dont on connaîtra les détails le 16 juillet prochain, la ministre a insisté sur le fait que la PAC constitue « la plus précieuse de nos politiques communes. C'est un combat qui sera rude face à une commission européenne déterminée », a-t-elle dit. Le prochain congrès JA se tiendra du 2 au 4 juin à Bourg-en-Bresse (Ain).

Christophe Soulard

Renforcer les objectifs de la PAC

Les JA entendent recentrer le débat sur les cinq objectifs initiaux et historiques de la PAC « qui sont toujours d'actualité » mais qui ne sont pas totalement atteints : Assurer un niveau de vie équitable à la population agricole ; accroître la productivité de l'agriculture ; stabiliser les marchés ; garantir la sécurité des approvisionnements ; assurer des prix raisonnables aux consommateurs. Les JA proposent d'ajouter deux objectifs adaptés aux enjeux actuels : adapter les systèmes agricoles au changement climatique et assurer le renouvellement des générations.

DÉSERTS MÉDICAUX : LA CARTE DES 151 ZONES PRIORITAIRES DÉVOILÉE

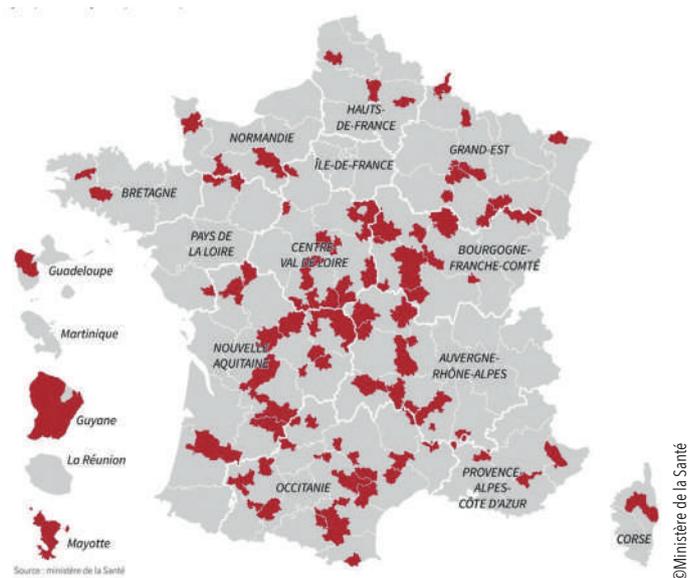
Le ministre de la Santé Yannick Neuder a dévoilé le 27 juin la cartographie des 151 zones qui vont bénéficier, dès le mois de septembre, du soutien de médecins généralistes.

Ce sont en tout 151 intercommunalités qui ont été identifiées par les services du ministère de la Santé, comme le gouvernement s'y était engagé le 25 avril dernier. C'est dans le Cantal qu'il avait lancé « son Plan de lutte contre les déserts médicaux ». Il entendait « aller vite » pour mettre fin à une situation jugée « inacceptable » et redonner de l'attractivité aux territoires ruraux. Ce découpage médical est le fruit d'un travail, a précisé Yannick Neuder. Toutes les régions, à l'exception notable de l'Île-de-France, de La Réunion et de la Martinique, sont concernées, à plus ou moins grande échelle. Les inégalités sont d'ailleurs importantes entre les territoires et le gouvernement s'est attaché à ce que d'aucuns appellent « la diagonale du vide », partant au Sud-Ouest pour aller vers le Nord-Est, des Landes et Tarn-et-Garonne à la Haute-Marne en passant par la Creuse et la Nièvre notamment. En 2023, la densité moyenne nationale était de 147 médecins généralistes pour 100 000 habitants dont plus de moitié (57 %) exerçaient en libéral^(*). Parmi les départements les mieux dotés, on retrouve Hautes-Alpes (291), Paris intra-muros (234), Pyrénées-Atlantiques (206). A contrario, les densités les plus faibles (moins de 100 praticiens pour 100 000 hab.) se situent en Eure-et-Loir, Cher, Eure, Seine-Saint-Denis, etc. Le ministre a reconnu lui-même au micro de BFMTV le 27 juin que cette première mesure « n'allait pas résoudre l'ensemble des problèmes » liés au manque de personnels soignants.

Pénurie de médecins

Le défi qui attend aujourd'hui le gouvernement est de trouver des volontaires pour se rendre sur place, dans les maisons de santé ou les cabinets médicaux. Inciter les médecins à consacrer deux jours par mois pour prodiguer des soins dans ce que experts appellent les « zones non denses » est une gageure. A ce stade, le gouvernement n'a pas encore déterminé les incitations financières prévues. Tout juste le ministre a-t-il concédé qu'une indemnisation s'ajoutera à la rémunération des actes et des consultations réalisés. En cas de refus, des sanctions financières sont également prévues. « Tout le monde est concerné : généralistes et spécialistes », précise-t-on de source gouvernementale.

Surtout les syndicats de médecins sont très réticents sur le dispositif mis en place. Déjà en avril dernier, après l'annonce du Plan, les médecins s'étaient mis en grève pendant deux jours (28-29 avril).



Ils estiment que ce plan ne résout pas le problème de fond qui est la pénurie de médecins et que ce plan contrevient en partie à la liberté d'installation qui « doit rester la règle ». A contrario, le gouvernement estime que ce nouveau dispositif va permettre de préparer le terrain, « les lieux où vont pouvoir s'installer 3 700 docteurs juniors, des médecins nouveaux » qui « n'arriveront qu'en novembre 2026 ». Cette première étape devrait profiter à environ 2,5 millions de personnes. En 2024, 87 % du territoire national a été classé en désert médical et 11 % des Français (6 millions) ont déclaré ne pas avoir de médecin traitant.

(*) <https://evaluation.securite-sociale.fr/home/maladie/1-4-1-densite-departementale-des.html>

Christophe Soulard

DE GRANDES MUTATIONS AGRICOLES DEPUIS 45 ANS

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a publié le 19 juin un panorama des mutations agricoles depuis 1980. Le constat est cependant amer pour un secteur stratégique.

Moins d'élevage bovin, plus de production végétale, plus de services agricoles, plus de capitaux et d'investissements. Tel pourrait être résumé en quelques mots ce document de quatre pages disponible sur le site de l'institut^(*). Cette étude qui fourmille de renseignements vient confirmer toutes les perceptions et les certitudes préétablies.

Ainsi dans le secteur des grandes cultures, les statisticiens constatent un recul des céréales au profit des oléagineux en raison d'une demande toujours croissante pour de multiples usages : alimentation humaine, animale, utilisation industrielle. C'est ce qui explique que les surfaces oléagineuses ont plus que quadruplé en 45 ans, passant de 505 000 ha à 2,2 millions d'ha. Les volumes ont explosé dans le même temps, et presque dans les mêmes proportions : 1,1 million de tonnes à 3,9 Mt pour le colza et 600 000 tonnes à 1,8 Mt pour le tournesol.

Veaux, vaches, cochons

Toujours sur la période 1980-2024, les productions animales représentaient 42,8 % de la valeur de la production au prix de base entre 1980 et 1984. Quarante ans plus tard, sur les cinq années 2020 à 2024, leur part n'était plus que de 35,7 %. La production animale a baissé de 2,8 % particulièrement sous l'effet de la décapitalisation bovine. Le cheptel bovin a en effet perdu près de 20 % de son cheptel. Il s'élevait 23,4 millions de têtes en 1980-1984 et n'atteint plus désormais que 17 millions de têtes. Pis, la production de veaux a dégringolé de 52,2 %. Seul le lait, malgré un cheptel divisé par deux (7,1 Mtêtes en 1980 - 3,3 Mtêtes en 2024) est parvenu à maintenir une production équivalente (24,6 millions de litres en 1984-23,3 Ml en 2024) à la faveur d'une meilleure conduite des troupeaux (sélection, alimentation...). Dans les années 1980, la production moyenne annuelle d'une vache laitière était d'environ 3 500 à 4 500 litres (selon les races). Elle avoisine maintenant les 9 000 litres^(**). A noter que la production d'ovins et de caprins a été divisée par deux en 45 ans. La production de volailles s'est amplifiée en

doublant de volume entre 1980 et 1999, affichant 1,1 million de tonnes équivalent carcasses (Mtéc) en 1980 et 2,3 Mtéc en 1999. Les différents épisodes de grippe aviaire ont pesé sur le cheptel, la production de 2023 n'atteignant plus que 1,6 Mtéc. Quant à la production, elle est parvenue à se développer régulièrement : 1,7 Mtéc en 1980 et 2,1 Mtéc en 2024.

Chute de l'emploi

« La part des productions végétales (vins et fruits/légumes pour l'Insee, ndlr) de 52,2 % en 1980-1984, s'est quant à elle élevée à 55,3 % en 2020-2024 », constatent les statisticiens de l'Insee. C'est ce qui explique qu'entre ces deux périodes (1980-1984 / 2020-2024) la production végétale a augmenté de 36,0 % en volume, et son prix de 53,9 %. L'Insee rappelle les causes déjà connues de tous : les politiques d'arrachage qui ont abouti à la suppression de 35 % des surfaces de vignes, soit 409 000 ha (1,157 Mha vs 748 000 ha) en 45 ans et à la chute de la production de 34,4 %, celle-ci régressant de 65,4 millions d'hectolitres (Mhl) à 42,9 Mhl, mais au profit d'un saut qualitatif car aujourd'hui plus de la moitié du vignoble français est sous appellation. Les statisticiens de l'Insee pointent également une chute de l'emploi et un recours accru au capital. « Depuis 1980, l'emploi en équivalent temps plein (ETP) a chuté de près de 1,3 million d'ETP, soit une baisse de 63,8 %, pour atteindre 721 500 ETP en 2024. La baisse est de 75,6 % pour l'emploi non salarié, en raison de la concentration des exploitations et de la baisse des emplois non-salariés familiaux », note l'étude. Côté finances, le taux d'investissement qui affichait 21,6 % en 1980-84 atteint désormais 30,4 %. « Sur ces cinq dernières années, l'investissement est consacré à 53,6 % à l'achat de machines agricoles, 21,2 % de bâtiments, 12,0 % d'autres équipements, 8,8 % de produits agricoles et 4,5 % de services professionnels », précise l'Insee. Cependant une donnée ne figure pas dans cette statistique : Il y avait 1,6 million d'actifs agricoles en 1980 (7 % de la population active). Il n'en reste plus aujourd'hui que 390 000 (1,5 %).

(*) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8591626>

(**) Selon les résultats du contrôle laitier 2024, la production moyenne sur l'ensemble des races était l'an dernier de 8 993 kg de lait sur 346 jours de lactation



Licenciement pour Inaptitude Professionnelle ou Privée

Préservez la trésorerie de votre entreprises

Un licenciement pour inaptitude, c'est un risque financier pour votre entreprise - nous sommes là pour vous protéger. Préservez votre trésorerie avec la garantie *Indemnité de licenciement pour inaptitude professionnelle ou privée* proposée par AGRICA PRÉVOYANCE.

Retrouvez **AGRICA** au **SPACE 2025** de Rennes du 16 au 18 septembre.

Hall 5
Stand C57



Un de vos salariés est déclaré inapte et ne peut être reclassé ? Son licenciement pour inaptitude impose le versement d'une indemnité légale, pouvant être doublée si l'inaptitude est d'origine professionnelle.

Pour alléger cette charge, AGRICA PRÉVOYANCE a créé la garantie **Indemnité de licenciement pour inaptitude professionnelle ou privée*** qui propose une **garantie modulable** offrant un remboursement partiel ou total de cette indemnité, avec deux niveaux de couverture : uniquement pour l'inaptitude professionnelle ou pour toute inaptitude qu'elle soit professionnelle ou privée.

Avec une cotisation tarifée au plus juste, cette garantie vous permettra de :

- protéger l'équilibre financier de votre entreprise,
- maîtriser la gestion de vos ressources humaines plus sereinement,
- compenser plus rapidement la perte d'un savoir-faire sur un poste clé.

*L'offre Indemnité de licenciement professionnelle et privée est réservée aux entreprises de la production agricole, des CUMA, des ETARF et du Paysage ayant souscrit un contrat de prévoyance non-cadre incluant la garantie incapacité temporaire de travail.

L'offre AGRICA PRÉVOYANCE

3 niveaux de garantie au choix :

1 Plafond de
10 000 €

5 € / mois par salarié

2 Plafond de
20 000 €

6,60 € / mois par salarié

3 Plafond de
30 000 €

7,50 € / mois par salarié

À noter : La cotisation est à la charge exclusive de l'entreprise.

Vous souhaitez en savoir + ?

Pour connaître les conditions de souscription, les avantages fiscaux pour l'entreprise et savoir comment bénéficier de cette garantie, contactez l'agence Agrica de votre région. Toutes les coordonnées à l'adresse :

<https://www.groupagric.com/contactez-nous/agences>



Vous pouvez réaliser un devis personnalisé en ligne en flashant ce QR code :



**AGRICA
PRÉVOYANCE**

Proches par nature, engagés à vos côtés

Transmission, cession et retraite

PRÉOCCUPATIONS MONTANTES DES AGRICULTEURS

La dernière enquête menée par BPCE l'Observatoire montre des exploitants agricoles inquiets de leur capacité à transmettre leur outil de travail dans de bonnes conditions.



© iStock/mart

La quatrième édition de l'enquête Agriculture-Viticulture de BPCE l'Observatoire met en lumière l'inquiétude croissante des agriculteurs et viticulteurs quant au devenir de leur exploitation. Dans cette enquête menée en février-mars 2025 auprès de 1 200 chefs d'exploitation -dont 500 viticulteurs- par le deuxième acteur bancaire français, la préoccupation la plus citée « *pour les deux prochaines années* » et de loin, concerne la préparation de la cession ou de la transmission de l'exploitation et de la retraite (28 %). Un thème qui se détache nettement, devant le financement du besoin de trésorerie (19 %) (sauf chez les viticulteurs où cette dernière préoccupation est sensiblement plus élevée avec 26 %) et l'amélioration de « *la protection santé* » pour les agriculteurs ou leurs proches (16 %).

Cette hiérarchie des priorités s'explique en partie par l'âge moyen du panel (53 ans) -conforme à la population agricole- et le fait que la moitié des exploitants interrogés pourrait partir en retraite dans les dix ans. Mais ce n'est pas la seule raison à cette inquiétude. 58 % des exploitants âgés de 55 ans ou plus interrogés dans cette enquête estiment en effet que la reprise de leur exploitation « *n'est pas assurée* ». Une partie d'entre eux (17 %) pense qu'ils devraient trouver un repreneur, une autre « *l'espère* » sans savoir encore qui (18 %) et une dernière (13 %) est d'ores et déjà convaincue que l'exploitation « *ne va probablement pas être transmise* ».

Des viticulteurs particulièrement pessimistes

Le sondage livre également un autre signe alarmant sur l'état d'esprit des agriculteurs. Si les deux tiers d'entre eux (67 %) pensent qu'ils travailleront toujours sur leur ferme d'ici cinq ans, une part croissante par rapport à la dernière enquête (33 %) considèrent qu'ils auront quitté le métier. Parmi les motifs qui les conduiraient à cesser leur activité, la grande majorité (76 %) cite naturellement la retraite. Mais une part non négligeable (10 %, un chiffre qui a doublé par rapport à la dernière enquête) estime qu'ils y seront contraints « *par les difficultés économiques* ».

La conjoncture actuelle constitue sans doute l'une des causes de cette morosité. 37 % des exploitants interrogés « *s'inscrivent dans une trajectoire de diminution de leur chiffre d'affaires* » pour les douze prochains mois, un chiffre en hausse de 14 points depuis 2019 ! Les viticulteurs, en particulier, affichent cette année un fort pessimisme. 62 % envisageaient une détérioration de leur rentabilité avant même l'annonce de l'augmentation des droits de douane par les États-Unis et 53 % anticipaient une baisse de leur chiffre d'affaires.

A rebours de ce pessimisme ambiant, le sondage montre des agriculteurs très impliqués dans l'évolution de leurs pratiques agricoles. 57 % des exploitants se disent engagés dans une démarche agroécologique. Dans ce domaine, 50 % pratiquent la conservation des sols (sans labour, semis sous couvert) contre 35 % en 2023 et 32 % détiennent une certification environnementale, contre 24 % en 2023. Ils sont également 23 % à être producteurs d'énergie via des panneaux solaires et 28 % l'envisagent dans les cinq ans à venir.

TERRES AGRICOLES : UN MARCHÉ EN LÉGER REPLI

La Fédération nationale des Sociétés d'aménagement foncier et établissement rural (FNSafer) a présenté, le 22 mai à Paris, son panorama annuel des marchés fonciers ruraux. Ceux-ci se révèlent toujours disparates et fluctuants. Le marché des forêts repart à la hausse.



© iStock/francreporter

Préserver les terres agricoles pour leur première destination c'est-à-dire produire pour nourrir. Tel est le fil rouge qui guide le président de la FNSafer, Emmanuel Hyst, pas mécontent de voir que la trajectoire des achats de vente de terrains d'origine agricole, destinés à l'urbanisation a fortement baissé. En effet le nombre de transactions (13 290 en 2024) s'est replié de -24,3 % entre 2023 et 2024. Seuls 10 400 ha ont été artificialisés (-19,4 %) pour une valeur totale de 2,39 milliards d'euros (Md€) en retrait de -10,9 %. « Il faut conserver les terres agricoles pour différents enjeux : nourriture, eau décarbonation », a-t-il précisé. Car en quarante ans, l'agriculture française a perdu 4,4 pts (8 %) de ses surfaces quand les sols artificialisés ont littéralement explosé passant de 5,7 % de la surface du territoire à 9,5 % (+66,6 %). Loïc Jégouzo, adjoint au directeur du service études, veille et prospective de la FNSafer y voit un effet de la loi Zéro artificialisation nette (ZAN) même si celle-ci est en passe d'être rectifiée par la proposition de loi sénatoriale visant à instaurer une trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux (Trace).

Niveaux d'avant Covid

D'une manière globale, le marché foncier en France en 2024 a été en repli par rapport à 2023 sur le nombre de transactions (318 000 : -3,7 %), sur le nombre d'hectares échangés (678 000 ; -2,7 %) et sur le volume financier réalisé (34,8 Md€ ; -4,7 %). Dans le détail, le marché des terres et prés confirme son repli avec 98 350 transactions (-5,9 %), et seulement 431 200 ha échangés (-5,2 %) pour 6,17 Md€ de chiffre d'affaires (-17,7 %). « Ce marché retrouve peu ou prou ses niveaux d'avant Covid, sauf en valeur qui reste supérieure », a indiqué Loïc Jégouzo. Pour la troisième année consécutive, les prix moyens nationaux sont en progression mesurée à 6 400 €/ha (+3,2 %) à la vente pour les prés et terres libres non bâtis. Ils sont en hausse pour la deuxième année de suite pour la location : 5 220 €/ha (+2 %).

Contractualisation

Conséquence directe du marasme économique qui touche le secteur viticole, le marché des vignes s'est rétréci en 2024 avec seulement 8 650 transactions (-1,4 %). Seulement 16 000 ha ont changé de main (+0,1 %) avec un marché en berne : 1,1 Md€ (-4,8 %). Le prix moyen des vignes AOP (176 400 €/ha) recule de -1,1 %. Hors champagne, la baisse est plus prononcée (-3,9 %). Les vignes hors AOP voient leur prix (13 800 €/ha) fléchir encore plus : -7 %. Mais ce sont les vignes à eaux-de-vie qui dégringolent le plus : -9,8 % avec une moyenne de -9,8 %. Dans le Cognac, la baisse de demande en foncier est due « aux difficultés de financements bancaires et de contractualisation avec les maisons de négoce », a expliqué Loïc Jégouzo.

A contrario, le marché des maisons de campagne retrouve quelques légères couleurs après deux années plutôt stables. L'année 2024 a vu 93 860 transactions (+3,4 %) se réaliser pour une surface de 49 000 ha (+3,9 %) et un chiffre d'affaires de 22 Md€ (+0,2 %). « Ce redémarrage a été soutenu par la baisse des taux d'intérêts. La Banque centrale européenne les a diminués quatre fois, les faisant passer de 4 % en début d'année à 3 % fin décembre », a précisé Loïc Jégouzo.

Christophe Soulard

Le marché des forêts repart à la hausse

Avec 21 860 transactions (+0,9 % vs 2023), 147 800 ha échangés (+4,8 %) et un volume financier de 2,02 milliards d'euros, le marché des forêts reprend des couleurs, stimulé par les ventes de massifs supérieurs à 100 ha et de forêts avec bâti (150 ventes pour 36 700 ha). Ces surfaces de 100 ha et plus représentent le quart des surfaces vendues. Le prix moyen des surfaces (toutes catégories) a gagné +2,2 % l'an passé pour atteindre 4 850 €/ha. Ce sont, de manière prépondérante, les personnes morales privées (agricoles, forestières et autres) qui acquièrent des forêts (+8,9 % en surface vs 2023). Elles représentent 45 % du marché devant les personnes physiques privées non agricoles (22 % du marché ; + 3,9 % en surface). Les agriculteurs ferment la marche : 9 % du marché (-0,5 % en surface).



© Actuagri_CS

LE 39^E SPACE SOUS LE SIGNE DE L'INTELLIGENCE AGRICOLE

Les organisateurs du Salon des productions animales carrefour européen (Space) ont présenté le 20 mai, à l'Assemblée nationale, les grandes lignes de la 39^e édition qui se tiendra du 16 au 18 septembre au parc des expositions de Rennes.

Le fil rouge du prochain Space sera « *l'intelligence agricole en référence et en déclinaison de l'intelligence artificielle* » a indiqué Marcel Denieul, président de ce salon qui a réuni l'an dernier 1210 exposants dont 370 internationaux de 37 pays et « *101 757 visiteurs (+12 % par rapport à 2023) dont 12 534 internationaux de 120 pays* ». Au 20 mai, déjà 1 093 exposants (dont 195 nouveaux) avaient réservé leur place et tout laisse penser que ce salon qui s'affiche comme « *le rendez-vous mondial de tous les élevages* », devrait battre ses records de 2024.

« Accélérateur d'excellence »

L'intelligence artificielle (IA) sera mise en avant dans l'Espace pour Demain avec l'objectif de répondre aux questions concrètes de l'éleveur : « *Comment l'IA décisionnelle et prédictive peut-elle m'aider dans mon quotidien, dans la gestion de mon exploitation ?* ». L'IA sera également déclinée à travers le premier Hackathon, en collaboration avec Agreeen Defi. L'objectif est de réunir des développeurs, des data scientists et des professionnels du monde agricole pour créer en 48 heures (17 et 18 septembre) des solutions IA pour répondre aux défis de l'agriculture. L'IA ne devrait pas être absente du 30^e anniversaire des InnovSpace qui a primé, depuis sa création plus de 1 400 lauréats et autant d'innovations au service du quotidien des exploitants(es). « *C'est un accélérateur d'excellence, unique dans le monde des salons* », a affirmé Anne-Marie Quemener, commissaire générale du Space. « *Il nous donne de la visibilité. C'est une marque de reconnaissance, un gage de confiance et de sérieux* », ont témoigné, par vidéo, Jérôme Le Febvrier (entreprise Emily) et Jean-Vincent Bioret (Bioret Agri).

MHE et FCO

Comme en 2024, le salon va s'attacher à créer des vocations. C'est pourquoi l'Espace Jeunes autrefois réservé aux jeunes en formation agricole va s'ouvrir aux collégiens et lycéens des filières de l'enseignement général.

Pour faire rayonner le Space sur son territoire géographique qui représente le Grand-Ouest (Normandie, Bretagne, Pays-de-la-Loire), les organisateurs ont fait l'acquisition d'un Citroën C-15 qu'ils ont personnalisé aux couleurs du Salon. A son volant, l'influenceur et salarié agricole Jean-Baptiste De Wever (100 000 abonnés). Il sera accompagné d'une agriculture-influenceuse, Perrine Raymond (300 000 abonnés). Tous deux mettront en valeur, à travers leurs pérégrinations, les éleveurs et les animaux. Au-delà de ces nouveautés, le cœur de métier reste très présent au sein du Space, comme l'a expliqué Jean-Yves Rissel, responsable des présentations animales. 530 bovins provenant de treize races et 150 ovins et caprins (11 races) défilent ou seront présentés. Le grand défi du salon sera de préserver la sûreté et la sécurité sanitaire des animaux, aujourd'hui exposés à la fièvre catarrhale ovine et à la maladie hémorragique épizootique (MHE). Jean-Yves Rissel et ses équipes ont mis au point un règlement sanitaire « *qui anticipe les évolutions de ces deux maladies* », a-t-il indiqué. Concrètement, aucune bête non vaccinée ne sera présente sur le salon.

Christophe Soulard

Après les Nima, les Sima

Intervenant en marge de la conférence de presse, le chercheur Sébastien Abis est revenu sur le renouvellement des générations agricoles. Il a essayé de relativiser le phénomène, en demandant aux institutionnels agricoles de « *décentrer* » leur analyse, de prendre un peu de recul, notamment sur le phénomène des départs à la retraite. « *Certes, 100 000 agriculteurs partiront à la retraite dans les dix prochaines années. Sachez qu'en France, ils seront 7,7 millions dans le même laps de temps* », a-t-il indiqué sans vouloir minimiser l'emploi du phénomène dans les exploitations. Ce renouvellement constitue l'un des cinq éléments de la compétitivité durable. Ce renouvellement qui s'effectue aujourd'hui par les fils et filles d'agriculteurs et par les non-issus du monde agricole (Nima) se fera demain avec les « *Sans issue du monde agricole* », autrement dit, avec des personnes qui s'engageront dans le métier mais pour un temps donné (10 ans, 15 ans, 20 ans) et qui changeront de voie après, a-t-il expliqué.

LA FNSEA ET JA EN TÊTE DES ÉLECTIONS À LA MSA

La grande majorité des délégués cantonaux des collèges 1 et 3 sont issus du syndicalisme majoritaire. Le scrutin a cependant été marqué par une abstention en forte hausse.

La FNSEA et les Jeunes agriculteurs (JA) ont revendiqué « une nette victoire » lors des élections des délégués cantonaux à la Mutualité sociale agricole (MSA) dont les premiers résultats ont été dévoilés le 23 mai dernier. « Sur 8 500 candidats, une très grande majorité se présentait sous la bannière de JA-FNSEA ou apparentés ou était proche du syndicalisme majoritaire », ont réagi les deux syndicats dans un communiqué, tandis que la Coordination rurale, la Confédération paysanne et le Modef réunis « n'ont présenté qu'un millier de candidats ». Le détail des résultats des collèges des exploitants sans employé et avec employé sera connu dans les jours qui viennent. Les élus JA FNSEA et apparentés « pèseront de tout leur poids pour travailler à l'évolution d'un régime de protection sociale propre au monde agricole efficace, à l'écoute de ses assurés et capable de fournir une protection sociale de haut niveau aux non-salariés comme aux salariés », commentent les deux syndicats dans le communiqué.

À l'issue du scrutin organisé du 5 au 16 mai 2025, 12 978 délégués bénévoles ont été élus au niveau national, précise la MSA. Sur ce total, 5 176 délégués appartiennent au collège des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole (actifs ou retraités) « qui n'emploient pas de main-d'œuvre salarié » ; 5 558 au deuxième collège, celui des salariés agricoles, actifs ou retraités, et 2 244 au troisième collège, celui des chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles, « qui emploient de la main-d'œuvre salariée à titre permanent ». Dans le collège 2 des salariés agricoles, c'est la CFDT qui l'a largement emporté avec 2 721 délégués et plus de 49 % des voix. Elle progresse nettement par rapport aux précédentes élections et devance la CFE-CGC (1 532 délégués pour 26 % des voix), la CGT (11 %), FO (10 %) et la CFCTC (3 %).

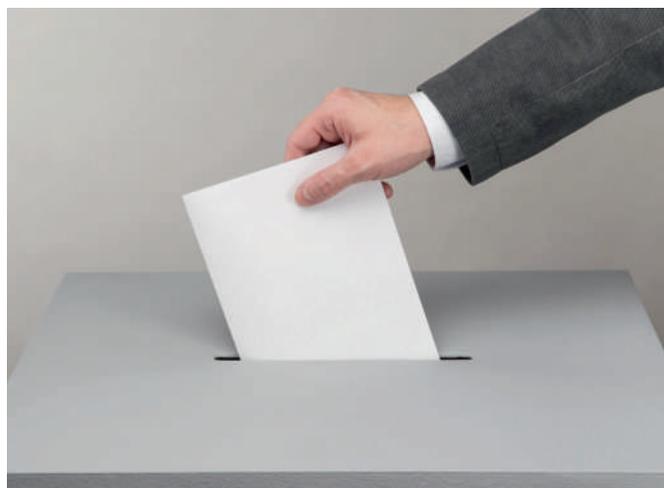
8 points de participation en moins

Le scrutin, organisé tous les cinq ans, a été marqué par une participation en baisse sensible de 8 points par rapport à l'élection précédente. Alors que la MSA compte 2,5 millions d'assurés inscrits sur les listes, l'élection a mobilisé 437 673 assurés, soit 18,05 % des électeurs tous collèges confondus. La participation reste cependant plus importante parmi les agriculteurs et les employeurs agricoles dont le quart des inscrits a répondu à l'appel, soulignent la FNSEA et les JA. Les deux syndicats y voient

« un signe préoccupant d'éloignement » entre la MSA et ses affiliés « qui doit nous appeler à une réaction collective ». Cette baisse « montre la difficulté à organiser deux rendez-vous électoraux agricoles d'importance en l'espace d'un semestre (élections Chambres en janvier et élections MSA en mai) », complètent les responsables des deux syndicats.

Avec 5,2 millions d'adhérents, la MSA est le deuxième régime de protection sociale en France. Sa particularité dans le paysage de la sécurité sociale est de reposer sur un modèle de démocratie sociale via l'élection de délégués parmi ses adhérents. « Ce système mutualiste a contribué à l'émergence d'avancées majeures afin d'assurer une couverture optimale des exploitants, des employeurs de main-d'œuvre, des salariés et de leurs familles, des retraités », indique la MSA, qu'il s'agisse « de maladie, famille, retraite, invalidité, accidents du travail ». Chaque année, la MSA verse 32,5 milliards d'euros de prestations et engage plus de 3 000 actions en matière d'accès aux soins, de sécurité au travail ou de prévention de l'isolement et du mal-être agricole... Après l'élection des délégués cantonaux, aura lieu d'ici au 21 juillet 2025, l'élection des conseils d'administration de chaque caisse de MSA. Les délégués d'assemblées générales se réuniront ensuite le 11 septembre prochain, pour élire le conseil d'administration de la caisse centrale de la MSA, son bureau et son président.

Bruno Carlhian



©Freepik

National



NOTE DE CONJONCTURE

de l'Observatoire emploi formation

Hiver 2025

L'EMPLOI AGRICOLE EN 2024

Le nombre de collaborateurs employés en 2024 repart à la hausse par rapport à l'année précédente : près de 10 collaborateurs en moyenne

Nombre moyen d'embauches sur l'ensemble de l'année



2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024

Des embauches en hausse en 2024 : 7,8 CDD (+1) et 2,1 CDI en moyenne par exploitation.

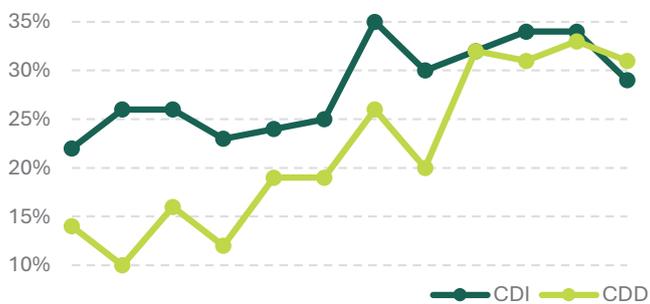
Parmi les embauches en CDI, les 3/4 sont des contrats à temps plein et 3 embauchés sur 10 ont déjà été saisonnier auparavant.

Concernant les embauches en CDD, 1/5 sont des contrats de plus de 3 mois et la moitié sont des contrats de moins d'un mois. Cette proportion de contrats courts est en diminution constante depuis 2021.

DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT TOUJOURS PREGNANTES

30% des employeurs font état de difficultés de recrutement en 2024. Cette valeur est en légère baisse par rapport à l'année dernière mais elle reste élevée

Part d'agriculteurs faisant état de difficultés de recrutement en 2024



2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024

Conséquences de ces difficultés de recrutement – Pour les recrutements en CDI



Environ 1/3 des exploitants ayant engagé un recrutement ont été confrontés à des difficultés de recrutement. Parmi ceux qui ont rencontré des difficultés de recrutement en CDI, 7/10 ont réussi à embaucher après un certain temps, 2/10 a embauché un profil inadéquat et 1/10 n'a pas réussi à embaucher.

LES INTENTIONS D'EMBAUCHE EN 2025

Part d'agriculteurs envisageant de recruter en 2025 (hors stagiaire et apprenti)



28% des exploitants envisagent de recruter en 2025

Près de 30% des exploitants agricoles envisagent de recruter en 2025, proportion qui n'avait jamais été observée auparavant. Logiquement, **ces proportions sont bien plus importantes dans les filières de cultures spécialisées et en viticulture** (entre 47 et 69% d'exploitants). Par ailleurs, cette proportion oscille entre 20 et 42% selon les régions.

Pour 41% des exploitants qui n'ont pas de projet de recrutement, le **manque de moyen financier est avancé**.

La **principale raison d'embauche en CDI est l'allégement de la charge de travail de l'exploitant**, raison en progression cette année.

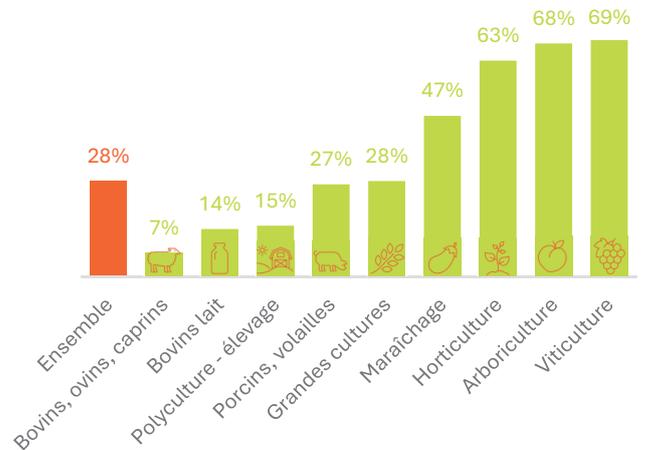
Des projets de recrutement en CDD qui augmente légèrement : 8,3 en moyenne

Les exploitants qui envisagent de recruter en CDD en 2025 dénombre **en moyenne près de 8,3 projets de recrutement**. Ce chiffre est en légère augmentation par rapport à l'année dernière mais **en baisse structurelle depuis 15 ans**.

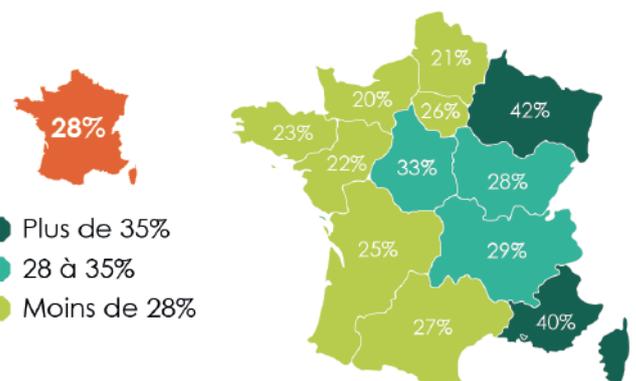
Les filières de cultures spécialisées et la viticulture sont celles où on dénombre le plus de projets de recrutement en CDD.

La majorité (83%) de ces recrutements sont pour **du travail non qualifié**. Dans 95% des projets il n'y a **pas d'exigence particulière en termes de niveau de**

Part d'agriculteurs envisageant de recruter en 2025 – détail par filière



Part d'agriculteurs envisageant de recruter en 2025 – détail par région



Évolution du nombre moyen de projets de recrutement en CDD – Parmi les exploitants envisageant de recruter en CDD



DOSSIER



S'INSTALLER

pour durer



UNE POLITIQUE EN CONSTANTE ÉVOLUTION

De la modernisation de l'agriculture au renouvellement des générations, la politique d'installation s'est adapté au fil du temps.



© iStock-kodachrome25

En France, la politique d'installation prend ses racines dans la loi d'orientation agricole de 1960 et la loi complémentaire de 1962 qui visait à moderniser l'agriculture française et à promouvoir un système d'exploitation familiale de taille moyenne. Le modèle à valoriser était alors celui d'une exploitation à deux unités de travail humain. Il s'agissait d'une part d'encourager le départ d'agriculteurs disposant de trop petites structures et d'autre part d'orienter les surfaces libérées vers les agriculteurs qui correspondaient au modèle visé. Ainsi, avec la mise en place d'indemnités viagères de départ (IVD) pour libérer les terres par les agriculteurs âgés, les pouvoirs publics ont d'abord privilégié l'agrandissement sur l'installation et cela jusque dans les années 1970. Cette incitation à la libération des terres s'est accompagnée d'une politique de régulation du foncier visant à encadrer l'évolution du prix des terres et à éviter leur concentration dans de grandes exploitations. Le premier instrument pour y parvenir tient au Statut du fermage mis en place en 1946 qui limite les loyers et permet ainsi l'accès à la terre aux exploitants plus modestes. Le deuxième tient aux Safer, créées par la loi d'orientation de 1960 pour lutter contre la spéculation foncière, permettre l'agrandissement des petites exploitations, favoriser les restructurations parcellaires ainsi que l'installation de nouveaux agriculteurs. Parallèlement, un dispositif de contrôle des structures a été mis en place à partir de 1962 encadrant par des seuils minimaux et maximaux la superficie ouvrant le droit à l'autorisation d'exploiter. L'objectif étant de consolider les exploitations de taille moyenne suffisante et de limiter leur agrandissement excessif ainsi que de favoriser l'installation plutôt que l'agrandissement.

Priorité à la modernisation de l'agriculture

Si cette politique de modernisation de l'agriculture et d'encouragement aux mutations professionnelles a porté ses fruits, elle a rapidement montré ses limites. Le vieillissement de la population agricole, l'exode rural et la baisse importante du nombre d'exploitations se sont poursuivis et ont incité les pouvoirs publics à corriger le tir et à engager une politique d'installation. A ce moment-là, ils ont estimé qu'une trop forte baisse du nombre des installations conduirait à terme à une réduction drastique du nombre d'agriculteurs et à un déséquilibre de peuplement dans les zones rurales qui rendrait la vie à la campagne plus difficile et moins attractive pour les jeunes. La première mesure prise pour y remédier intervient en 1965 avec la création des prêts bonifiés pour aider les jeunes agriculteurs à s'installer. Mais il faudra attendre le début des années 1970 pour que se développe une véritable politique d'installation sous l'impulsion du Centre national des Jeunes Agriculteurs (CNJA- devenu Jeunes Agriculteurs) dans la continuité de la politique des structures mise en place par les lois d'orientation agricole. Car l'encouragement à l'installation exige un contrôle rigoureux des cessions d'exploitations pour prioriser l'accès au foncier des candidats agriculteurs. C'est dans ce contexte qu'est instaurée en 1973 une aide spécifique, la dotation jeune agriculteur (DJA), destinée aux jeunes âgés de moins de 35 ans. Réservée dans un premier temps aux jeunes installés dans les zones de montagne et défavorisées, l'aide sera étendue trois ans plus tard à l'ensemble du territoire. Mais son montant est modulé selon le lieu de l'exploitation (montagne, zone défavorisée ou plaine) pour tenir compte des difficultés liées à la situation géographique de l'installation. ■■■

50 ans d'installations en agriculture

Professionnalisation du métier

Progressivement, les critères pour obtenir les aides à l'installation ont été renforcés en vue de promouvoir une exploitation familiale compétitive et rémunérant de manière satisfaisante les travailleurs familiaux. Sous l'impulsion du CNJA, un critère de revenu remplace celui de surface et un décret de 1988 introduit l'obligation de réaliser une étude prévisionnelle d'installation (EPI). Cette EPI doit faire apparaître que l'installation prévue permettra au jeune d'obtenir, dans les trois ans qui suivent son installation, un revenu comparable à celui qu'il aurait acquis dans un autre secteur d'activité.

Parallèlement, dans la décennie 1980, la politique d'installation met également l'accent sur la capacité professionnelle. Sont désormais requis un stage de 40 heures et un niveau de formation minimum (BEPA-Niveau V) pour bénéficier des aides. Quelques années plus tard, ces critères d'attribution sont renforcés avec l'exigence d'un niveau IV (BTA ou Brevet professionnel responsable d'exploitation agricole) et un stage de six mois obligatoire hors de l'exploitation familiale. Cette politique de professionnalisation et son renforcement au fil du temps ne s'est jamais démentie. A partir des années 2000, un accent encore plus fort est mis sur la formation et l'accompagnement des jeunes agriculteurs. L'acquisition de compétences en gestion, en agronomie et en diversification des activités agricoles est devenue une priorité. La DJA est désormais attribuée aux candidats dont l'âge est compris entre 18 et 40 ans dont la capacité professionnelle est validée par un plan de professionnalisation personnalisé (PPP) et la présentation d'un plan d'entreprise sur quatre ans (ex-EPI), en plus du diplôme de niveau IV exigé, le stage de six mois étant supprimé. Malgré tous les efforts engagés en matière de renouvellement des générations, l'âge moyen des agriculteurs n'a cessé de

s'élever avec des départs à la retraite programmés bien supérieurs aux entrées dans le métier. Pour favoriser l'installation, le bénéfice des aides est étendu à de nouveaux publics, en prenant mieux en compte la diversité des projets présentés. Le CNJA estima alors qu'il fallait inciter des personnes sans lien avec le monde agricole à reprendre des exploitations sans successeur. La Charte nationale pour l'installation des jeunes en agriculture a, pour cette raison, été signée en 1995 entre le syndicalisme jeune et le Gouvernement de l'époque. Il en a découlé des aides spécifiques à l'installation hors cadre familial visant à compléter les dispositifs en place. Certaines sont applicables sur l'ensemble du territoire, d'autres sont versées par le département ou la région. C'est aussi dans le cadre de cette chartre qu'ont été mis en place les Points info installation (PII), les répertoires Départements-Installation (RDI) ainsi que le Programme pour l'installation et le développement des initiatives locales (Pidil) pour favoriser l'installation et la transmission hors du cadre familial.

Une prise de conscience tardive à Bruxelles

Au niveau communautaire, l'emploi ne figurait pas dans les objectifs initiaux de la Politique agricole commune (PAC). La logique originelle de cette politique visait à la diminution de la population active agricole pour augmenter la productivité de l'agriculture par l'agrandissement et la mécanisation des exploitations. On se souvient, à l'aube des années 1970, du plan Mansholt (photo) qui visait à organiser le départ massif des agriculteurs pour constituer des unités de taille suffisante. La prise de conscience de la nécessité de préserver et de soutenir l'emploi rural n'apparaît que dans les années 1990. La réforme de l'Agenda 2000 traduit ces nouvelles priorités avec la mise en place, à côté du premier pilier historique correspondant au



versement des aides directes aux agriculteurs par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA), d'un second pilier destiné à soutenir le développement rural par des aides co-financées par un nouvel instrument, le Fonds européen agricole de développement rural (FEADER) et les Etats-membres. Dès sa création, ce fonds a ouvert des aides aux jeunes agriculteurs. C'est à l'occasion du « *Bilan de santé de la PAC* », en 2008, que l'emploi est explicitement assigné à la PAC. L'objectif spécifique de renouvellement des générations en agriculture a été affirmé à partir de la réforme de 2013 et de la programmation budgétaire 2014-2022.

Ainsi la réforme de la PAC de 2013 a introduit de nouvelles mesures en faveur du renouvellement des générations dans le premier pilier, en instaurant un paiement additionnel aux jeunes agriculteurs (moins de 40 ans) pendant cinq ans, versé en complément des droits à paiement de base (DPB), sous un plafond de 90 ha (ramené à 34 ha en France) et pour un montant maximum de 2 % des crédits du FEAGA perçus par l'Etat membre.

Quant au deuxième pilier, les mesures déjà existantes au niveau national ont été renforcées, en matière d'aide au démarrage et de soutien aux investissements. Ces dispositions sont déclinées dans des programmes de développement régionaux (PDR) à l'échelle des régions qui deviennent désormais les autorités de gestion. Ces orientations ont été confirmées dans la programmation 2023-2027. Celle-ci a retenu l'installation des jeunes comme l'une des neuf priorités qui doivent structurer les plans stratégiques nationaux (PSN). Cette priorité se traduit par l'obligation pour chaque Etat-membre de consacrer au moins 3 % de l'ensemble des crédits nationaux des deux piliers au soutien des jeunes agriculteurs.

Guichet unique

En 2015, la politique d'installation en agriculture subit un nouveau toilettage en France. La loi d'avenir du 13 octobre 2014 introduit de nouvelles dispositions issues, pour la plupart des Assises de l'installation qui se sont tenues entre novembre 2012 et juillet 2013 et qui prennent en compte le nouveau cadre européen 2014-2022. Outre le renforcement des dispositifs d'accompagnement de l'installation avec la création des Points Accueil Installation (PAI), l'idée qui prévaut est que les aides de l'Etat et de l'Union européenne doivent être modulées au niveau régional pour tenir compte des besoins variés de l'agriculture selon les zones et les filières. Ainsi, les régions peuvent adopter leurs propres politiques de soutien à l'installation, à l'intérieur de critères et de fourchettes définis dans le cadre national. Par exemple et pour ce qui est des aides, un plus peut être accordé aux installations hors cadre familial, aux projets vecteurs d'emploi, aux installations intégrant un projet agroécologique, aux zones de montagne et défavorisées ou aux filières considérées comme fragiles dans la région.

Afin de faciliter l'accès aux responsabilités de chef d'exploitation, il est instauré un dispositif d'installation progressive sur une période

maximale de cinq ans. Toute personne qui suit des formations ou des stages en vue de son installation en agriculture peut bénéficier d'un contrat de couverture sociale conclu avec l'Etat, si elle ne relève pas d'un régime de Sécurité sociale. En outre pour faciliter la transmission des exploitations hors cadre familial, un nouveau dispositif d'incitation financière est mis en place. Il prévoit l'attribution d'une aide à l'agriculteur, âgé d'au moins 57 ans qui emploie un jeune à temps plein ou qui maintient dans l'emploi pendant la durée de l'aide, dans le but de lui transmettre l'entreprise.

Nouvelle évolution en 2025. La loi d'orientation agricole adoptée le 20 février dernier intègre des dispositions en faveur de l'installation pour enrayer le vieillissement de la population agricole : d'ici 2030, la moitié des exploitants seront en âge de partir à la retraite. Le texte va permettre de centraliser toutes les démarches d'installation des agriculteurs avec l'appui des Chambres d'agriculture au sein d'un guichet unique, France Service Agriculture. Sa mise en place est prévue en 2027. Par le biais de ce guichet, les agriculteurs pourront également recevoir des conseils, une évaluation de leurs exploitations « pour que les meilleures décisions soient prises en matière de viabilité économique, sociale et environnementale » a expliqué la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard. Le texte crée également un nouveau diplôme de niveau bac +3, le « *Bachelor Agro* », doté d'une orientation entrepreneuriale. Enfin le dispositif déjà prévu dans la loi de 2014 pour faciliter la transmission hors cadre familial est élargi. L'Etat s'engage à mettre en place une aide au « *passage de relais* » pour les chefs d'exploitation en difficulté âgés de 59 ans au moins, s'ils cèdent leur activité, leurs terres et leur bâtiments à un jeune agriculteur. L'aide de 1 000 euros par mois environ pourra être versée pendant une période de cinq ans maximum.

Michel Bourdoncle

Les autres aides à l'installation

Parallèlement à la DJA et au paiement additionnel, les jeunes agriculteurs nouvellement installés bénéficient d'avantages fiscaux et sociaux :

- Abattement de 50 % sur les bénéfices imposables pendant cinq ans, porté à 100 % l'année de l'installation,
- Dégrèvement de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pendant cinq ans. Les collectivités peuvent accorder un dégrèvement supplémentaire pour une durée de cinq ans,
- Taux réduit de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement,
- Exonération partielle et dégressive des cotisations sociales pendant cinq ans, de 65 % la première année à 15 % la dernière.

À LA RECHERCHE DES PAYSANS

Le renouvellement des générations est un des enjeux majeurs du monde agricole. La moitié des agriculteurs vont partir en retraite d'ici 2030. Un phénomène qui met en péril notre souveraineté alimentaire mais aussi l'aménagement du territoire. Les collectivités locales prennent conscience du problème et des initiatives se multiplient pour mettre en relation les porteurs de projets et les agriculteurs proches de la retraite. Tous sont à la recherche des paysans de demain. C'est le cas dans l'Essonne, en bordure de Paris.



©DR

C'est avec la fermeture de la base aérienne de Brétigny-sur-Orge, la célèbre base 217, que l'agglomération « Cœur d'Essonne », un ensemble de vingt-deux communes créé en 2016, s'est découverte une fibre écologique et s'est mise à soutenir des projets agricoles. Cœur d'Essonne devient alors propriétaire de trois cents hectares de l'ancien aérodrome militaire. Elle va y accueillir l'entreprise Amazon mais surtout y développer la ferme de l'Envol sur 75 hectares. Avec le soutien de l'association Fermes d'avenir l'agglomération va créer un pôle pilote exemplaire en matière d'agroécologie, avec du maraîchage, de l'arboriculture et une production de lait, de fromages et d'œufs ainsi qu'une boulangerie. Une ferme fondée sur le modèle coopératif, composée de treize agriculteurs dont huit associés. Les clients finaux sont des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap), des associations de consommateurs, des cantines scolaires et des marchés. Le chiffre d'affaires était de 430 000 euros en 2021, l'objectif est d'atteindre 1,4 million en 2025.

Projet Sésame

Le deuxième coup d'accélérateur du tournant agricole de Cœur d'Essonne est le projet « Sésame ». L'objectif est de développer une agriculture locale et biologique en circuit court sur le modèle de la

ferme de l'Envol en soutenant l'installation d'autres exploitations. L'enjeu est de montrer « qu'un autre système agricole est possible, fondé sur une agriculture bio, respectueuse de l'environnement et de la santé du consommateur. Pour cela, il faut revaloriser le métier de paysan pour attirer la jeune génération. Les besoins en France sont estimés à 500 000 paysans pour assurer notre autonomie alimentaire », déclare le dossier de presse de Cœur d'Essonne en 2022. En 2019 le projet Sésame est l'un de vingt-quatre lauréats retenus par le premier ministre comme territoire d'Innovation et de grande Ambition. Cela lui apporte une subvention de 5,7 millions d'euros et vingt millions d'euros d'investissement de l'État qui permettront de soutenir la ferme de l'Envol et les autres fermes à créer et accompagner.

Paradoxalement c'est dans ce contexte péri-urbain que naît une volonté forte de soutenir l'agriculture, peut-être aussi parce que l'on sent que la ceinture verte de l'agglomération parisienne se fragilise et doit lutter contre l'urbanisation.

Projet alimentaire territorial

En 2020, une animation foncière est mise en place et confiée à la Safer de l'Île-de-France. C'est elle qui est chargée d'intervenir, d'acquérir du foncier agricole ou forestier pour favoriser les installations.

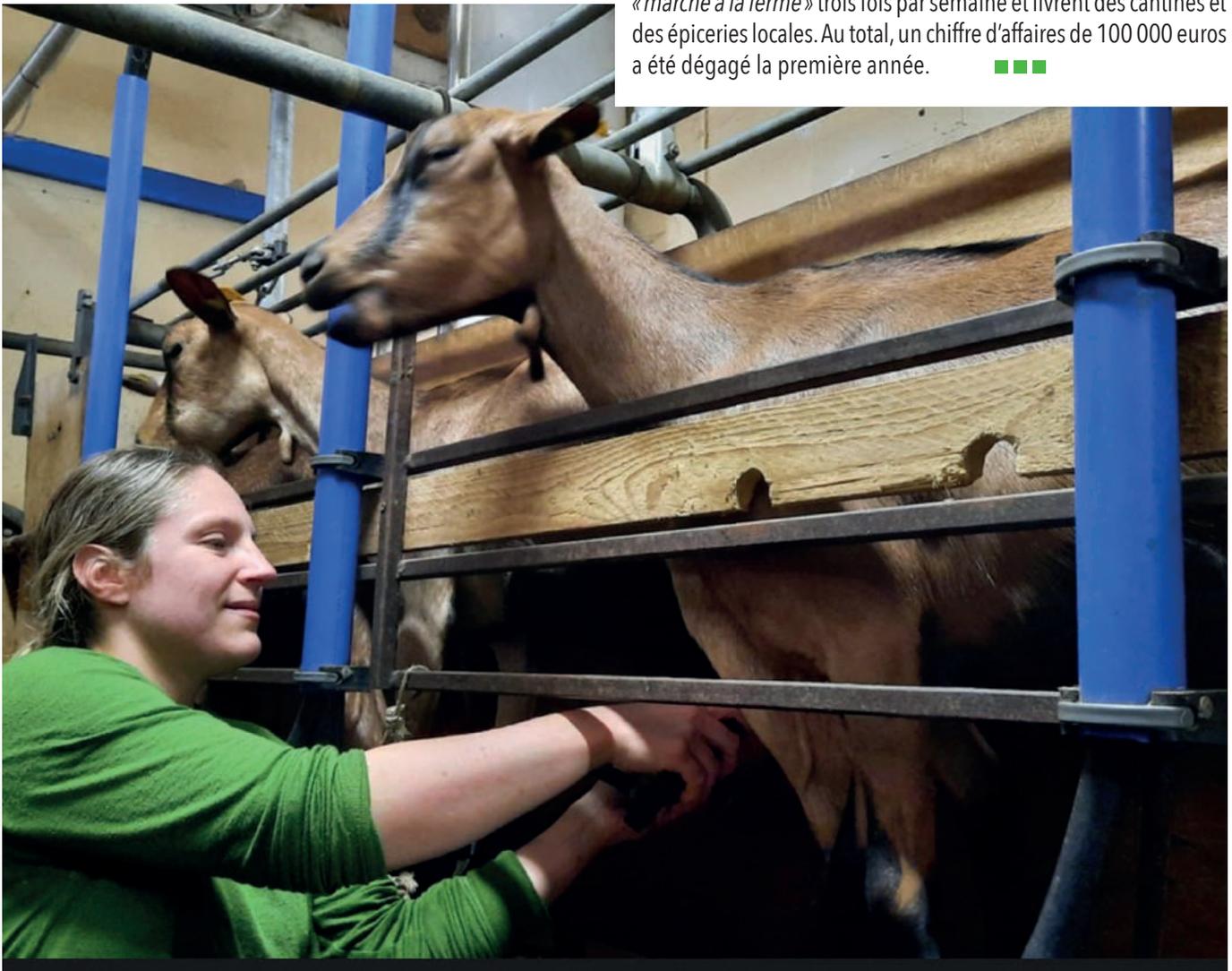
En partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'installation-transmission (Chambres d'agriculture et Terre de liens), elle cherche des cédants et les met en contact avec des porteurs de projets. Elle préempte des terres également qui risqueraient d'être grignotées par des constructions illégales et détournées de l'agriculture. Pour faciliter l'achat des terres, l'outil financier IDF Nature est créé. Ce fonds de portage finance l'acquisition des terres auprès de la Safer et met le bien à bail auprès du candidat à la reprise. Cela lui permet de réserver la terre par un système de location-achat. Le comité technique de la Safer décide ensuite de l'attribution des terres.

Quatorze fermes ont ainsi été installées sur 300 hectares sans compter les consolidations d'exploitations. « *On croûle sous les demandes de collectivités locales qui ont un projet alimentaire territorial (PAT) et qui veulent installer des agriculteurs* », déclare Sarah Charre responsable du pôle animation du territoire à la Safer IdF. L'exemple du projet Sésame en Cœur d'Essonne fait des émules et des communes du Grand Paris Sud et du Vexin au nord-ouest de la capitale mettent en place des démarches similaires.

Nouveaux agriculteurs

C'est dans ce contexte que Vincent Martinez et Maxence Vamur se sont associés et installés début 2023 sur douze hectares de maraîchage bio à Epinay-sur-Orge. Rien ne prédestinait ces deux banlieusards de Draveil à devenir agriculteurs. Après une formation scientifique et numérique, ils complètent leurs parcours par une formation à l'écologie pour l'un, des stages à l'Office national des forêts (ONF) pour l'autre. En 2018, ils se piquent d'agriculture et entament une formation, qui leur permet d'obtenir le Brevet professionnel d'exploitant agricole en une année. Il faut ensuite trouver des terres pour mener à bien leur projet d'installation.

Après trois tentatives infructueuses leur dossier est finalement retenu par la Safer d'IdF et la commune d'Epinay-sur-Orge en décembre 2022. Ils deviennent propriétaires de deux hectares et IdF Nature leur loue dix hectares pour neuf ans. La Ferme de Compi, le nom de leur exploitation, produit depuis le printemps 2024. Ils cultivent des tomates et des melons ainsi que près de soixante variétés de fruits et légumes en attendant la mise en place d'un verger. Ils font « *marché à la ferme* » trois fois par semaine et livrent des cantines et des épiceries locales. Au total, un chiffre d'affaires de 100 000 euros a été dégagé la première année. ■ ■ ■



©DR

HCF-NIMA

Pour ces nouveaux installés que l'on appelait « *Hors cadre familial – (HCF)* » et qui sont devenus des « Non issus du milieu agricole (NIMA) », « *conduire son entreprise, être libre de s'organiser est une chance. Être agriculteur c'est être polytechnicien, poursuivent-ils, on fait un plan de gestion, du commercial et on est au contact de la terre, c'est ce que nous apprécions* ». Le projet Sésame n'a pas pour objectif d'installer que des Nima. Il entend aussi consolider les exploitations céréalières existantes, convaincu que les deux systèmes sont complémentaires. Ainsi, Valentin Renard. Armé d'un BTS agricole, souhaitait reprendre l'exploitation familiale au départ en retraite de sa mère. Mais pour s'installer avec sa compagne, il lui fallait 60 hectares en plus. Les 145 hectares de grandes cultures étaient jugés insuffisants pour dégager suffisamment de revenus pour deux personnes. La Chambre d'agriculture suggérait la création d'un atelier volaille pour générer plus d'argent. La Safer IdF a finalement réussi à trouver 60 hectares qui vont permettre au couple de s'installer et de bénéficier de la DJA, 32 000 euros par personne dans ce département.

Le modèle Eloi : la justesse du prix

Depuis sa création en 2019 dans l'ouest de la France, la société à missions Eloi est devenue un autre acteur reconnu dans le monde de la transmission d'exploitations. Sa force est de proposer un catalogue de fermes dont « *le prix permet une installation durable* ». Celui-ci est établi après diagnostic avec le cédant et l'acheteur. Les montants varient de 100 000 à un million d'euros. Comme les autres acteurs du foncier, Eloi travaille avec les Safer pour sécuriser l'accès au foncier. L'entreprise est reconnue grâce à sa présence sur le numérique et les réseaux sociaux qui donnent une meilleure exposition aux fermes qu'elle met en avant. Sur le site eloi.eu les candidats peuvent avoir une description précise et chiffrée des fermes à vendre. Le filtrage des candidats et le travail avec les banques ont permis d'avoir des candidatures solides et de transmettre quarante fermes depuis 2021 dont la moitié en 2024.

De la banlieue lyonnaise à la ferme caprine

Laura Thibaud s'est ainsi installée avec l'aide d'Eloi début janvier à Marlieux, dans l'Ain, sur la ferme des Clougères. Elle dirige un élevage caprin de 150 chèvres avec fabrication de fromages. Eloi l'a surtout aidée pour constituer le dossier, établir le bilan comptable, obtenir la DJA, les contacts avec la Safer pour obtenir 14 hectares et la rencontre avec le cédant. Après une enfance dans la banlieue lyonnaise, Laura découvre le monde agricole par le biais de l'équitation qu'elle pratique depuis l'âge de sept ans. « *Mais vivre de l'élevage équin n'est pas possible* », concède-t-elle. « *J'étais pourtant persuadée*

que la vie vient de la terre, de l'agriculture, je rêvais d'une ferme avec des animaux, en 2021 au cours d'une formation caprine j'ai eu une révélation ». Il lui faudra quatre ans avant de s'installer, elle a déjà un bac pro agricole mais elle va suivre des formations en fromagerie à l'école du Pradel en Ardèche. Aujourd'hui, son exploitation produit 84 000 litres de lait de chèvre dont une partie transformée. « *Je me régale* » dit-elle « *je n'ai pas peur du travail et j'ai mon exploitation* ».

Jean-Marc Cholet



AGRINOVO : UNE ENQUÊTE SUR LES NOUVEAUX AGRICULTEURS

La Chaire mutations agricoles de l'École supérieure des agricultures d'Angers vient de réaliser une enquête sur les profils d'agriculteurs nouvellement installés. Une étude inédite à ce jour, qui permet de définir cinq profils de nouveaux agriculteurs, et ainsi de mieux les accompagner.

Sur vingt-six mille questionnaires envoyés à des exploitants installés en 2018 et 2022, trois mille quatre cents ont répondu. C'est donc sur cet échantillon que les jeunes chercheurs de la chaire « mutations agricoles » de l'école supérieure des agricultures d'Angers ont travaillé. Un ensemble suffisant cependant, compte-tenu de la précision des réponses, pour connaître le parcours, les motivations et les circonstances de l'installation de ces nouveaux agriculteurs.

L'une des richesses de l'étude est d'avoir recueilli des informations sur les dix années qui ont précédé l'installation de ces nouveaux agriculteurs. Un parcours pré-installation qui témoigne de la scolarité, des acquis professionnels, du contexte familial, du lieu d'habitation, des expériences diverses, toutes formatrices et déterminantes sur le profil des agriculteurs en devenir. Comment exerceront-ils leur métier, quelle production choisiront-ils, auront-ils un engagement professionnel ou syndical, ou dans le monde associatif si vaste de la sphère agricole ?

« Dans ce contexte de crise de la transmission » ont rappelé Caroline Mazaud, Caroline Leroux et Antoine Dain, les auteurs de l'étude, « il fallait dépasser les oppositions classiques entre issu du milieu agricole (IMA) et non issu du milieu agricole (NIMA), entre bio et conventionnels ». L'essai est réussi puisque l'étude fournit des enseignements qualitatifs sur les profils des nouveaux installés sans jamais perdre de vue un critère important, leur relation, éloignée ou proche avec le monde agricole, pendant leurs années d'apprentissage mais aussi leur formation et leurs ressources culturelles. A partir de ces données les chercheurs ont mis en évidence cinq profils de nouveaux agriculteurs.



©iStock

Cinq catégories de nouveaux agriculteurs

1) Les héritiers bien préparés

C'est le groupe le plus important. Ils représentent encore 34 % des sondés issus de familles d'agriculteurs qui souhaitent leur transmettre un héritage. Ils ont acquis une expérience agricole dès le plus jeune âge et sont programmés pour reprendre l'exploitation. Ils ont au moins un Bac ou un BTS agricole. Ce sont des hommes jeunes, et les deux tiers vont s'installer avant l'âge de trente ans, la moitié avant vingt-cinq ans. Leur apprentissage a commencé tôt, dans le cercle familial mais aussi sur d'autres exploitations et au travers de stages et d'emplois salariés. La majorité reprend l'exploitation familiale et quinze pour cent créent leur propre structure. Pour Caroline Mazaud, enseignante-chercheuse et coordonnatrice de l'étude, ce groupe est « le pilier structurant du monde agricole français ». C'est parmi ces héritiers bien préparés en effet que l'on va trouver les futurs responsables professionnels engagés dans le monde coopératif ou syndical.

2) Les héritiers sans vocation

Ils représentent 22 % de l'échantillon étudié. Ce sont des enfants d'agriculteurs mais ils ne se destinaient pas à reprendre la ferme. Les études et les expériences professionnelles les ont entraînés vers d'autres secteurs. Ils n'ont pas suivi d'études agricoles, ni même de stages sur l'exploitation, tout juste un coup de main de temps en temps. Ils ont entamé une activité en dehors de l'agriculture et y sont revenus. Ce sont des femmes pour 60 % de ce groupe. Et elles finissent par s'installer tardivement par le biais de leur conjoint.

3) Les classes populaires hors cadre

Ces personnes représentent 16 % des personnes interrogées. Elles ne sont pas issues d'une famille d'exploitants mais connaissent des agriculteurs dans leur cercle élargi. Ils et elles s'installent sur une ferme extérieure à leur famille. « C'est la surprise de l'étude », note Antoine Dain. Ce sont des enfants d'ouvriers ou d'employés, de faible niveau d'éducation, avec quelques expériences professionnelles dans l'agriculture. Ils vivent à la campagne et ont donc toujours eu un lien géographique, amical, avec des agriculteurs. L'installation est pour eux l'occasion de valoriser le travail manuel et d'accéder à l'indépendance. Elle repose sur une courte formation agricole. C'est une ascension sociale. ■■■

4) Les reconvertis des classes moyennes

Ils comptent pour 20 % du groupe étudié. Ils n'ont pas de racines familiales agricoles ni même d'ancrage dans le monde rural. D'origine urbaine, issus des classes moyennes, ils vont exercer plusieurs métiers avant de se tourner vers l'agriculture et s'installer à un âge avancé, au-delà de quarante ans, en trouvant une exploitation et des terres via des agences immobilières. Les deux tiers vont se lancer dans le bio et le maraîchage, dans des circuits alternatifs et ils ne s'impliquent pas dans le syndicalisme.

5) Les reconvertis des classes supérieures

Ils représentent à peine dix pour cent de l'échantillon. Ils viennent de milieux urbains et de catégories socio-professionnelles supérieures, ayant bénéficié d'une bonne formation puisque 85 % d'entre eux ont un diplôme Bac + cinq. Avant de s'installer, ils ont travaillé comme cadre ou à un poste intellectuellement élevé. A côté de ceux ayant des origines urbaines, on trouve aussi dans ce groupe une proportion significative de jeunes issus de familles agricoles. Ainsi après une première carrière très éloignée de leurs origines, ils reviennent vers la profession de leurs parents qu'ils n'avaient pas choisie au départ. Très qualifiés, ils ne sont qu'un tiers à avoir suivi des études agricoles et plus de la moitié d'entre eux sont des hommes.

Une diversité de parcours

L'étude confirme ainsi qu'il existe une diversité de parcours pour devenir agriculteur. Cette typologie permet d'adapter la manière d'aider ces candidats à l'installation. La proximité avec le milieu agricole dès les années de formation et le niveau de qualification semblent être les facteurs déterminants

pour réussir l'entrée dans le métier d'agriculteur. Samuel Clochard, enseignant depuis vingt ans à l'ESA d'Angers, constate que si un quart des nouveaux installés a suivi une formation agricole, BTS/Licence, un tiers n'a pas de formation agricole. « *Pourtant, explique-t-il, on peut entreprendre sans avoir de formation agricole, il faut une bonne connaissance du réseau et être accompagné pour rebondir et partager l'expérience* ». Romain Fontaine, responsable hommes et entreprises à Chambres d'agriculture France (C.A. France), reconnaît que ces données sont précieuses pour accompagner ces porteurs de projets au moment où 100 000 agriculteurs vont quitter le métier dans les dix prochaines années.

L'agriculture de demain

« *Les héritiers bien préparés s'installent parfois trop vite, estime-t-il, avant même d'avoir acquis suffisamment de connaissances en gestion* ». Quant aux NIMA que l'on voit arriver depuis une dizaine d'années, « *nous devons les faire monter en compétence technique et agricole et renforcer leur capital financier* » ajoute-t-il, avant de préciser : « *Notre souci est d'éviter un échec cinq ans après l'installation, car à C.A. France nous aidons aussi beaucoup d'agriculteurs en difficulté* ». Une bonne surprise : ces classes populaires rurales, « *la transmission à l'échelle locale* », déclare Romain Fontaine pour qui il faut aider cette population : « *elles ont un ancrage territorial mais manquent de ressources financières* ». L'étude confirme certaines tendances : deux-cinquièmes des reconvertis se lancent dans le maraîchage et souvent en bio tandis que les héritiers bien préparés embrassent pour plus d'un tiers les productions de bovins lait ou viande. Ce sont eux qui vont s'engager dans les organisations professionnelles agricoles. Enfin, les femmes entrent dans l'agriculture par le groupe « *héritières sans vocation* », comme si elles n'avaient pas été suffisamment poussées, soutenues pendant leurs années de formation. Avec les classes populaires hors cadre, ce sont elles sans aucun doute qui créeront la surprise pour forger l'agriculture de demain.

Jean-Marc Cholet



©iStock-AleksandarGeorgiev

UN ENJEU COLLECTIF POUR L'AGRICULTURE

Dans son rapport sur la politique d'accompagnement de l'installation, le Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER) insistait sur la nécessité pour le monde agricole d'organiser l'accueil des nouveaux installés, notamment ceux n'étant pas issus de cet univers.



©iStock-1326203319

Préparer plus en amont la transmission

Concernant les chefs d'exploitation, la mission estime qu'une grande partie de la réussite de l'installation se joue dans la préparation de la transmission « *une phase délicate souvent peu ou pas préparée* ». Selon le rapport, l'agriculteur sortant devrait « *à échéance de 10, 5 et 2 ans* » avant son départ potentiel à la retraite, être invité par un conseiller pour réfléchir aux modalités de passage de relais. « *La préoccupation doit être similaire dans le cas de cessation d'activité d'un associé de GAEC ou de société* ». La mission estime qu'un diagnostic incluant les conditions de travail et de vie conformes aux souhaits des candidats repreneurs devrait être effectué. Enfin et au besoin, l'éventuelle division de l'entreprise « *ne doit pas être taboue, dans les cas où celle-ci n'est pas conforme aux aspirations des repreneurs potentiels en termes de système, de niveau d'investissements, de vivabilité...* », poursuivent les auteurs.

L'arrivée de nouveaux entrants dans le métier nécessite un accueil qui aille au-delà des seuls aspects de la formation technique au métier. Les repreneurs en reconversion « *proviennent d'un autre milieu social et d'un autre milieu professionnel* » et sont aussi « *de nouveaux habitants du territoire qui les accueille* », rappelle le rapport. La mission suggère que les agriculteurs des territoires concernés par ces installés « *extérieurs* » à l'univers agricole puissent « *accompagner le porteur de projet dans la recherche d'une exploitation ou de foncier à reprendre, notamment dans le cadre de visites sur sites* » voire « *à se placer en intermédiaire entre le cédant et le candidat à la reprise, facilitant le dialogue et la compréhension mutuelle* ».

Cuma et syndicats en première ligne

L'accompagnement du porteur de projet pourrait aller jusqu'à un suivi des démarches du parcours à l'installation, sous forme de « *coaching* ». Les auteurs du rapport verraient bien les Cuma jouer un rôle plus important dans leur intégration. « *Dans ces collectifs les échanges peuvent dépasser les seules questions de mécanisation, déjà en elles-mêmes très importantes, pour aborder les innovations et les pratiques quotidiennes* », écrit le rapport, qui rappelle également le rôle joué par les organisations syndicales agricoles comme « *leviers d'intégration* » dans des collectifs professionnels.

En matière d'accompagnement, les parcours existent déjà pour permettre aux candidats à l'installation de préparer leur projet. ■ ■ ■

Le renouvellement des générations en agriculture nécessite une adaptation en profondeur des dispositifs d'accueil des nouveaux installés, notamment en raison de la part croissante des personnes « *non issues du milieu agricole* ». C'est l'enseignement que tiraient les auteurs d'un rapport du CGAAER de 2023 sur « *la politique d'accompagnement de l'installation* » en amont de la loi d'orientation agricole. « *La modification sociologique de la population des actifs agricoles* » doit être envisagée par l'agriculture française « *comme une opportunité d'amplifier la mise en œuvre des innovations et des changements indispensables pour faire face aux défis* » qui l'attendent, assuraient les auteurs Christine Gibrat et Xavier Le Cœur, ingénieurs généraux des ponts, des eaux et des forêts.

Mais avant cela, encore faut-il être susceptible d'accueillir efficacement ces nouveaux profils. Une question qui ne se pose pas seulement pour les chefs d'exploitation. « *Le déficit global d'actifs agricoles concerne aussi les salariés, à tous les niveaux de responsabilités et de qualification* », indique les rapporteurs qui soulignent que « *la limite entre chef d'entreprise et salarié peut revêtir un caractère assez ténu* » et qu'elle le sera encore plus à l'avenir, de nombreux chefs d'exploitation passant par une période de salariat avant de s'installer. L'agrandissement de la dimension des exploitations et le développement des formes sociétaires conduit à la hausse de l'emploi salarié permanent, y compris pour exercer les fonctions des chefs d'exploitation ou de co-exploitants. En 2020, 26 % des exploitations employaient des salariés contre 16 % en 2010.



Il est même obligatoire pour les candidats demandant la dotation jeune agriculteur (DJA) et recommandé pour les autres. Mais, ces parcours « ont été historiquement conçus pour des candidats issus du milieu agricole », soulignent les auteurs. Or les personnes non issues du milieu agricole « portent des besoins d'accompagnement plus importants que les candidats s'installant dans un cadre familial ».

Certains, par exemple, portent des projets très peu élaborés, avec des idées encore floues sur les conditions de mise en œuvre de cette activité. La mission suggère que les candidats soient aidés au préalable à faire émerger leur projet avant tout passage au Centre d'élaboration du plan de professionnalisation personnalisé (CEPPP). La mission estime également que l'élargissement du dispositif d'accueil aux salariés est une hypothèse à considérer.

Des « espaces tests agricoles » à renforcer

Le rapport note cependant que ce dispositif est adapté à des activités agricoles mobilisant peu de capitaux, avec plutôt des cycles de production courts, comme le maraîchage, mais difficile à envisager pour des productions supposant de lourds investissements ou des cycles longs de production, comme les élevages bovins, l'arboriculture, la viticulture. « Pour autant, avec l'appui du réseau national des espaces tests agricoles (RENATA) les modalités se diversifient

et il est aujourd'hui possible de trouver des lieux d'accueil pour de l'élevage, de l'arboriculture, de la viticulture », se félicite la mission.

Insistant à nouveau sur la perméabilité entre entrepreneuriat et salariat, la mission estime que le salariat « pourrait constituer une opportunité très opérationnelle pour apprendre les bases techniques et se confronter aux réalités des métiers ». L'embauche avec un contrat de travail étant très engageante pour les employeurs, le rapport suggère de créer des conditions de stages qui satisfassent les deux parties. De telles questions devraient trouver des réponses dans des cadres comparables à ceux déjà prévus dans le programme « Accompagnement pour l'installation et la transmission en agriculture » (AITA) notent les rapporteurs. Certaines régions ont déjà identifié la pertinence de proposer des contrats adaptés et de les financer.

Dans le cadre sociétaire, un dispositif expérimental de droit à l'essai porté par GAEC et sociétés permet depuis 2021 à un potentiel associé de tester son intégration dans une exploitation avec un statut « d'associé à l'essai ». Durant cette période, « les associés bénéficient d'un accompagnement relationnel et prennent le temps de construire un projet commun compatible avec l'exploitation et les objectifs de chacun », se félicite le rapport. Outre cette construction de projet, le dispositif permet de tester la dimension humaine de la future association. « Pour aller au-delà de cette expérimentation, le cadre juridique et le modèle économique du dispositif doivent encore être travaillés », concluent les auteurs.

Bruno Carlhian

L'ACADÉMIE D'AGRICULTURE PROPOSE DE RÉNOVER LA GOUVERNANCE AGRICOLE

L'Académie d'Agriculture de France a présenté le 26 mai dernier, le rapport du groupe de travail « *Pour une gouvernance foncière agricole rénovée, intégrée et décentralisée* ».

Après trois ans de travaux et l'audition de trente-cinq acteurs du secteur (agriculteurs, élus, responsables d'organismes concernés), l'Académie d'Agriculture de France dresse un constat lucide de l'état actuel de la gouvernance foncière agricole dans notre pays et propose une refonte profonde, articulée autour de quatre axes majeurs. Ce rapport vise à répondre aux défis contemporains de l'agriculture française : pression urbaine, financiarisation du foncier, vieillissement des exploitants, et nécessité d'assurer la souveraineté alimentaire et la justice sociale.

Évolutions historiques et limites du système actuel

La régulation du foncier agricole, pensée dans l'après-guerre et consolidée dans les années 1960, repose sur trois piliers : le contrôle des structures, le statut du fermage et l'intervention des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer). Ce système, adapté à une agriculture familiale, « *ne répond plus aux enjeux actuels* » considèrent les auteurs du rapport. L'urbanisation, la pression des énergies renouvelables et la montée des logiques financières ont profondément modifié le contexte. Un des rapporteurs évoque « *la mise en tension d'une ressource vitale, limitée et non renouvelable, en raison d'une multiplicité d'enjeux et d'un élargissement de ses finalités, conduisant à une complexification croissante de son*

architecture juridique, de ses instances et des modalités de l'action publique territoriale ».

Ainsi, les instruments traditionnels montrent leurs limites. Le contrôle des structures est devenu complexe, « *opaque* » et contournable via des montages sociétaires. Le statut du fermage, conçu pour protéger les exploitants, freine aujourd'hui la mise en location des terres et donc à l'installation. Les Safer souffrent d'un manque de lisibilité et de « *transparence* » dans leurs arbitrages. Les rapporteurs soulignent également que la financiarisation du foncier « *s'accélère* » : en 2024, plus d'un tiers des terres échangées ont été acquises par des sociétés agricoles ou de portage, au détriment de l'installation de nouveaux agriculteurs. Enfin, les auteurs font le constat que l'artificialisation des terres progresse malgré les engagements pour le « *zéro artificialisation nette* ». Certes une loi a été adoptée, mais les élus n'ont cessé de la détricoter depuis sa promulgation.

La nécessité d'une rénovation

Le rapport n'écarte pas pour autant la dimension patrimoniale de la transmission du foncier agricole, à un moment où les exploitants non issus du milieu agricole (NIMA) sont devenus plus nombreux. Il souligne également que le poids devenu minoritaire des exploitants agricoles sur un territoire qui reste majoritairement à usage agricole peut constituer une source de tensions. D'où l'importance de la notion d'intérêt général dès lors que le débat autour du foncier devient pluraliste.

Les académiciens soulignent que la gouvernance actuelle ne satisfait ni les exploitants, ni les propriétaires fonciers, ni les collectivités. Les règles sont jugées obsolètes, inadaptées à la diversité des territoires





©Stockbit

et aux nouveaux enjeux environnementaux et économiques. La concentration des terres, la difficulté d'accès pour les jeunes agriculteurs et la perte de cohérence territoriale sont pointées comme des risques majeurs pour l'avenir du modèle agricole français. Ainsi, les rapporteurs posent un préalable à toute évolution : « l'affirmation d'une vision commune de l'avenir de l'agriculture afin de fonder un nouveau contrat social agricole, impliquant de redéfinir le métier d'agriculteur et sa place dans la société, de repenser l'association du capital et du travail en agriculture, et d'assurer le financement des transitions environnementales et climatiques ».

Une gouvernance renouvelée, intégrée et décentralisée

C'est pourquoi le groupe de travail formule une série de recommandations structurées autour de quatre axes.

1^{er} axe : Repenser la gouvernance foncière

Le document se prononce en faveur de l'élargissement de la composition des instances de décision en intégrant de nouveaux acteurs : collectivités locales, associations, citoyens, tout en maintenant une place centrale aux exploitants. L'objectif est d'assurer des décisions plus représentatives, légitimes et adaptées aux réalités locales.

2^e axe : Créer un schéma local de cohérence agricole

Il s'agirait d'instaurer un document unique de planification à l'échelle locale, en simplifiant les règles actuelles tout en intégrant les spécificités de chaque territoire. Ce schéma servirait de référence commune pour toutes les décisions foncières, faciliterait la coordination entre acteurs et la prise en compte des enjeux environnementaux et économiques locaux.

3^e axe : Fusionner les outils de régulation en une autorisation unique

Le rapport propose de remplacer la multiplicité des démarches (contrôle des structures, Safer, etc.) par une autorisation administrative unique. Cette autorisation serait instruite par la Safer et validée par le préfet, en cohérence avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT).

4^e axe : Réformer le statut du fermage

Il s'agit de rendre la location des terres plus attractive pour les propriétaires tout en protégeant les agriculteurs. Les rapporteurs proposent des loyers plus souples, des baux adaptés à la valeur économique réelle des terres, une facilitation de la sortie du bail, et la création de nouveaux outils comme le GFA (Groupement foncier agricole) territorial pour favoriser la transmission et la gestion collective du foncier. Au cours du débat qui a suivi la présentation du rapport, la 'technicité' d'une réforme du statut du fermage a été évoquée. Un intervenant a même suggéré de le faire par ordonnance plutôt que par la loi.

Débat national

En conclusion, pour l'Académie d'Agriculture, la rénovation de la gouvernance foncière est présentée comme une condition essentielle pour faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs et le renouvellement des générations ; lutter contre l'artificialisation des sols et préserver la vocation agricole des terres ; assurer une gestion plus durable, équitable et transparente du foncier ; et maintenir un aménagement équilibré du territoire et garantir la souveraineté alimentaire.

Le document ambitionne d'être une base de réflexion qui permette d'ouvrir un débat national qui pourrait déboucher sur un texte législatif. De nombreux acteurs appellent depuis longtemps à la rédaction et à l'adoption d'une nouvelle loi foncière. Il appelle à dépasser les logiques sectorielles et à penser le foncier comme un bien commun, au service de l'intérêt général et de la transition agroécologique. Les auteurs souhaitent replacer la question foncière au cœur des politiques agricoles, territoriales et environnementales françaises.

Olivier Masbou

LES NOUVEAUX MARAÎCHERS DE LA CEINTURE VERTE

Parmi les nouveaux modèles de portage de foncier, celui de La Ceinture Verte a permis à une quinzaine de maraichers de s'installer. Mais le projet est beaucoup plus ambitieux.



Depuis cinq ans, « La Ceinture verte » a peu à peu essaimé ses petites fermes de production de fruits et légumes à travers la France. « On compte aujourd'hui 11 sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) réparties sur le territoire pour une quinzaine d'exploitations maraîchères en fonctionnement et une vingtaine à venir dans les mois qui viennent », indique Pierre Pezziardi, président du conseil de surveillance de ce projet original de relocalisation de la production agricole aux portes des agglomérations. Les premières coopératives et les premières fermes ont vu le jour à proximité de Pau dans le Béarn et de Valence-Romans dans la Drôme en 2020.

Depuis le mouvement fait tache d'huile, pour l'instant en Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Normandie et Ile-de-France. En fin d'année 2024, une nouvelle coopérative de territoire « La Ceinture Verte Caen Normandie » a vu le jour et lorgne déjà une parcelle, le site de la Noé de 4,5 hectares, la dernière exploitation maraîchère de Caen en partenariat avec le département du Calvados, Caen la Ville et Fleury sur Orne. Non loin de là, la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier (76) va accueillir deux premières fermes d'ici début 2026. En Ile-de-France, la SCIC Ceinture Verte Paris-Est, créée en 2023, aménage actuellement deux sites sur les communes de Torcy et Emerainville (77).

Des projets de filière

« La particularité de La Ceinture verte parmi les projets de portage de foncier, c'est d'associer l'ensemble des acteurs d'un territoire pour développer la filière agricole locale, installer plus de maraichers et leur garantir un meilleur revenu », précise Pierre Pezziardi, un entrepreneur venu du monde du numérique, notamment connu pour avoir créé l'incubateur de startups d'État beta.gouv.fr et être conseiller à la Direction interministérielle du numérique de l'État. Les coopératives locales rassemblent ainsi les collectivités, les Chambres d'agriculture, des investisseurs privés porteurs de parts sociales et, bien sûr, des porteurs de projet, pour la plupart non-issus du monde agricole. « Nous avons craint les conséquences de la crise du bio sur les vocations, mais cela n'a pas freiné l'engagement des candidats », précise Pierre Pezziardi. « Ils sont accompagnés par un maraîcher tuteur et un technicien en maraîchage pendant trois ans. C'est l'une de nos forces ».

Des exploitations clé en main

Une fois leur dossier accepté, les nouveaux maraichers se voient proposer des exploitations clé en main, opérationnelles en termes d'irrigation, de bâtiments, de surfaces, la coopérative portant le foncier et les investissements liés à l'aménagement.

Circuit court

« Pour nous, la question du foncier n'est pas centrale car ce sont de petites surfaces, de 2 à 4 hectares », commente l'entrepreneur. « Finalement, cela ne représente guère plus de 15 % de la mise de fonds. » Les producteurs associés, qui deviennent coopérateurs et donc participent à la gouvernance, signent un bail à long terme ainsi qu'un contrat de coopération et versent une cotisation mensuelle, qui intègre le coût du bail (basé sur l'indice départemental de fermage), à la coopérative.

« Jusqu'à présent, nous avons construit notre modèle autour de petites fermes de maraichage bio situées en périphérie des villes avec une commercialisation en vente directe sur les marchés », indique Pierre Pezzardi. « Si nous avons choisi ce schéma, c'est parce qu'il existe effectivement un réel déficit de production de légumes en circuit court que les collectivités souhaitent encourager en permettant aux producteurs de vendre sur leurs marchés. Ensuite parce que nous ne voulons pas créer de dettes, ce qu'impliquerait la création de 'grosses fermes'. Cette formule nécessite peu d'investissement et nous a permis de dégager rapidement un salaire décent, proche du revenu médian », souligne Pierre Pezzardi. « Avant de nous lancer sur d'autres productions, confortons déjà ce modèle. »

Passer à grande échelle

L'autre particularité de l'initiative est de reposer sur l'innovation. « La Ceinture Verte porte l'incubateur Territoires de maraîchers, soutenu par France 2030, qui vise à accroître la performance économique de la filière maraîchage diversifié et soutenir son passage à l'échelle en accompagnant des projets innovants », reprend son président. Les projets retenus dans le cadre du dispositif « Démonstrateurs Territoriaux des Transitions Agricoles et Alimentaires » - une trentaine d'actions innovantes - seront testées à petite échelle jusqu'au mois de septembre 2025.



Celles ayant démontré leur potentiel d'impact seront déployées pendant trois ans.

« Il y a beaucoup de choses à faire pour améliorer le métier en matière de formation, de pénibilité, de productivité, de distribution, etc. », assure l'ancien élève Centrale de Lyon. Le projet OutiDem, par exemple, a pour finalité le développement d'un parc d'outils de démonstration adaptés aux besoins spécifiques des maraîchers, conçus, testés et construits par eux. Le projet « Calcul des coûts de production » développe de son côté une méthodologie de collecte de données et d'un outil d'aide à la décision permettant d'apporter un conseil technique aux maraîchers fondé sur l'analyse des coûts de production légume par légume. « Cette propagation de l'innovation que nous avons réussie dans le numérique, on doit pouvoir l'opérer à petite échelle, dans l'agriculture », s'enthousiasme Pierre Pezzardi.

1 000 fermes à terme ?

Pour cet entrepreneur pressé, les choses ne vont cependant pas encore assez vite. « Il n'est pas évident de détourner des flux de commercialisation déjà en place et de changer le 'business as usual' », déplore-t-il. « Pour une cuisine centrale, il reste plus rassurant de faire appel à un grossiste que de s'appuyer sur de l'approvisionnement local ». L'ambition de La Ceinture Verte est pourtant bien « de redéployer à terme plusieurs centaines de fermes de proximité, voire un millier ».

Certaines exploitations ont aussi vocation à se développer « afin de répondre à d'autres besoins que nous ne pouvons pas satisfaire aujourd'hui, comme d'approvisionner des légumeries et la restauration collective. » Au travers de son projet de Ceinture Verte Pays d'Auvergne, la Métropole de Clermont n'entend en effet rien moins que tendre vers 50 % d'autonomie alimentaire en fruits et légumes d'ici 2050, contre... 13 % aujourd'hui. Un projet « Légumerie d'Auvergne » a été conçu pour construire un modèle de légumerie semi-industrielle coopérative avec des capacités de production modulables. En attendant que ces projets voient le jour, le président du conseil de surveillance de La Ceinture Verte se réjouit d'avoir passé un premier cap. « On peut d'ores et déjà dire que nous avons créé la plus grosse ferme de circuit court en France, avec, en cumulé plus de 32 hectares de maraichage ! », sourit-il.

Bruno Carlhian



© iStocksimonkr

QUAND LES PARTICULIERS AIDENT À L'INSTALLATION

La formule des « sociétés coopératives d'intérêt viticole » permet aux coopératives d'acquérir du foncier et d'y installer des jeunes. Mais la conjoncture défavorable n'aide pas à leur développement.

Le dispositif, institué par une loi de 2001, connaît un certain succès dans la viticulture. Depuis dix ans, des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) sont nées aux quatre coins du vignoble à l'initiative de coopératives viticoles : Rhonea Vignobles dans les Côtes-du-Rhône, Mas Olivier Vignobles en Languedoc-Roussillon en 2016, bientôt suivis par Les Vignes des Alpes initiée par Le Vigneron Savoyard, Ardèche Vignobles par les Vignerons Ardéchois ou encore Vignobles Associés par Vignerons Propriétés associés dans le Gard.

« L'intérêt pour cet outil s'explique par les enjeux actuels de la coopération viticole qui sont d'une part de préserver le foncier et donc le potentiel de production et d'autre part d'installer des vignerons apporteurs à la coopérative », analyse Anne Haller, directrice générale adjointe de la Coopération agricole et directrice des Vignerons coopérateurs. Entreprise coopérative sous forme commerciale (SARL, SAS ou SA), à capital variable, la SCIC réunit des personnes diverses, physiques et morales, de droit public ou privé, autour d'un projet économique commun. Son objectif doit être « la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale », précise la loi, ce qui en matière d'agriculture correspond, par exemple, aux projets de territoire ou de filière.

La SCIC présente la particularité d'associer des investisseurs de nature différente. « Il y a en général trois catégories d'acquéreurs de parts sociales », détaille Anne Haller. « Des acteurs très proches de la coopérative comme des adhérents ou des salariés, des personnes physiques ou morales du territoire concerné et enfin des clients réguliers ou occasionnels, parfois lointains ». La valeur des parts est en général très accessible (souvent 1 000€) et permet aux particuliers d'obtenir une déduction fiscale de 25 % des sommes investies et d'avoir accès à des avantages sous forme de bouteilles, de visites, etc. « Comme c'est une formule de parrainage assez appréciée des consommateurs et des citoyens

aujourd'hui, cela peut produire un effet de levier non négligeable pour lever des fonds », précise Anne Haller.

Un collectif à animer

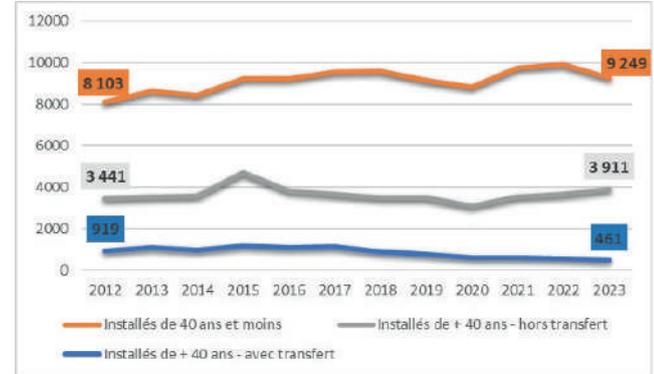
Constituée en 2017 à Quincy-en-Beaujolais par 30 sociétaires fondateurs avec un capital de 36 K€, Agamy Vignobles, SCIC créée à l'initiative de la coopérative éponyme du Beaujolais, a réuni en quelques années plus de 400 souscripteurs pour 1 150 K€ de capital social en 2024. « Agamy Vignobles a permis la sauvegarde de près de 65ha de vignes depuis sa création, en propriété et fermage, en Beaujolais Villages et sur 5 Crus du Beaujolais », se félicite la coopérative. Cela représente près de 7 % des surfaces de la cave. « Pour les exploiter, une équipe de 3 personnes travaille au quotidien dans les parcelles, et un 4^{ème} salarié rejoindra les rangs cet été », indiquait Agamy Vignobles l'année dernière à l'issue de son assemblée générale.

La création d'une SCIC réclame cependant un réel investissement humain. « C'est un collectif qu'il faut faire vivre et animer », constate Anne Haller. « Cela nécessite d'organiser des réunions et de faire partager aux actionnaires la vie des vignerons et de l'entreprise ». Une tâche qui peut mobiliser un ou des salariés de la coopérative, notamment pour les conventions avec les contributeurs. « Dans ce contexte, les actionnaires peuvent aussi donner leur avis, y compris sur la conduite du vignoble, ce qui n'est pas toujours facile à gérer », poursuit Anne Haller. « Mais si l'animation est bien conduite, la SCIC peut aussi créer une vraie dynamique de dialogue entre la coopérative et la société, qui resserre les liens de l'entreprise avec son environnement. C'est une logique assez vertueuse ». Dans un contexte de crise viticole, la difficulté est moins de convaincre des actionnaires que d'installer des jeunes avec un projet économique solide.

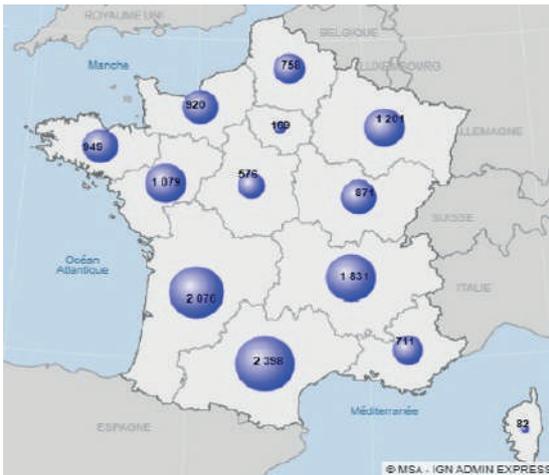
Bruno Carlhian

REPÈRES SUR LES GRANDES LIGNES DE L'INSTALLATION EN AGRICULTURE

Depuis 2012, le nombre total d'installations est globalement stable avec 13 500 entreprises (source MSA 2025) pour lesquelles les moins de 40 ans représentent les 2/3 et les plus de 40 ans avec ou sans transfert le 1/3 restant.



UNE DYNAMIQUE DES INSTALLATIONS TRÈS VARIABLE SUR LE TERRITOIRE



Trois régions de la moitié sud de la France concentrent chaque année près de la moitié des installations des chefs d'exploitations.

Ainsi, en 2023, l'Occitanie (17,6% des installations), la Nouvelle-Aquitaine (15,2%), et l'Auvergne-Rhône-Alpes (13,4%) maintiennent cette tendance.

DES ENTREPRISES TRÈS MAJORITAIREMENT PRÉSENTES 6 ANS APRÈS L'INSTALLATION

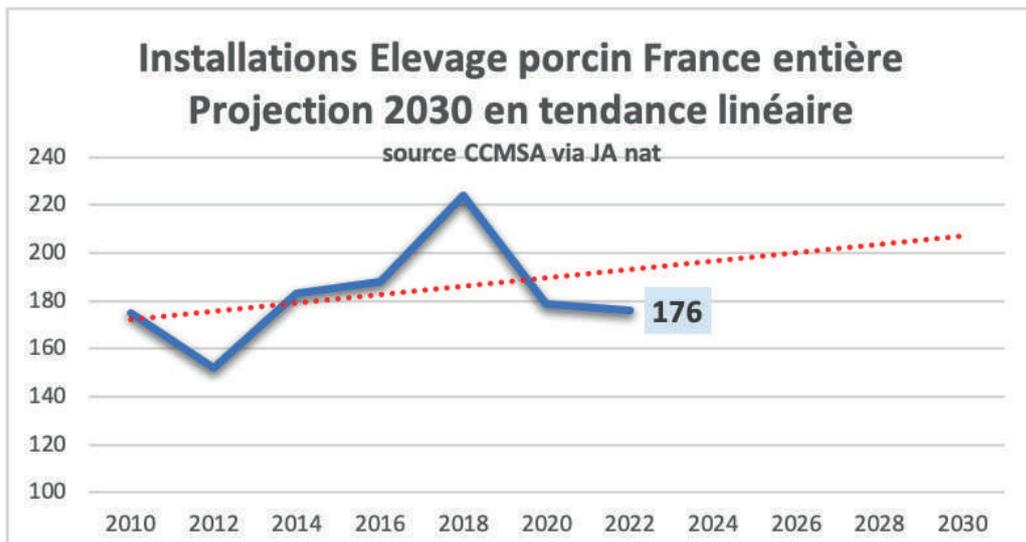
L'agriculture présente un taux de maintien après 6 ans d'exercice plutôt supérieur aux autres secteurs économiques comparables.

Pour l'élevage porcin, le résultat est légèrement supérieur à la moyenne tous secteurs mais inférieur aux Elevages de ruminants ou aux exploitations de polyculture élevage ou Grandes Cultures.

Le taux de 88% pour les jeunes éleveurs de porc est encourageant pour les futurs candidats !

| Taux de maintien dans l'activité en 2023 après 6 ans d'exercice | Tous installés | dont : installés <=40 ans |
|---|----------------|---------------------------|
| Polyculture, poly-élevage | 84,2% | 92,1% |
| Elevage bovins-viande | 82,8% | 92,0% |
| Elevage bovins-lait | 83,5% | 91,8% |
| Grandes Cultures | 81,7% | 91,7% |
| Elevage porcin | 77,1% | 88,2% |
| Elevage ovins, caprins | 80,2% | 86,8% |
| Viticulture | 73,5% | 86,5% |
| Elevage de volailles, lapins | 74,3% | 85,3% |
| Arboriculture fruitière | 73,6% | 83,4% |
| Maraîchage, floriculture | 67,3% | 72,1% |
| Ensemble des installés | 76,9% | 85,6% |

L'INSTALLATION EN ÉLEVAGE PORCIN EN FRANCE



De 2010 à 2022, la moyenne des installations en élevage porcine a été de **182 entreprises par an** au total, hors élevage mixtes avec atelier Porc secondaire.

La tendance linéaire croissante et prolongée à 2030, donnerait un **objectif de plus de 200 Installations/an.**

Le taux de renouvellement de l'ordre de 3% reste néanmoins inférieur à celui de la moyenne des exploitations françaises de 3,6% en 2022.

• Plus de la moitié des installations se font sous formes sociétaires

En 2022, 96 installations en porc ont été réalisées sous formes sociétaires et 56 sont des exploitations individuelles. La forme sociétaire la plus utilisée est l'EARL (54 installations), suivie du GAEC (34 installations) et de la SARL (8 installations). Cette répartition reste relativement stable dans le temps.

• La majorité des installations en porc se font dans des exploitations spécialisées

Sur 176 installations en porc en 2022, 108 se font dans des exploitations spécialisées. Dans le cadre d'une installation mixte, le porc est l'activité principale pour 28 d'entre elles. Il constitue une activité secondaire pour 40 installations.

• Un taux élevé de maintien six ans après l'installation

Le taux de maintien à six ans des jeunes installés avant 40 ans reste à des niveaux élevés depuis 2015 (**88 % en 2023**), les départs à la retraite étant inclus dans les arrêts

LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EST UN DES PILIERS DE :

AGIR

POUR LE RENOUVELLEMENT
des générations et l'amélioration
des conditions de travail

Aujourd'hui, 1/3 du cheptel est détenu par des éleveurs de plus de 55 ans et tous les secteurs ont du mal à recruter. Pour sa pérennité, l'attractivité de notre filière est une priorité.

Exemples de ce que nous faisons déjà :

- Depuis 1970 la Confédération Nationale des Charcutiers Traiteurs (CNCT) a fondé une école de la gastronomie française de référence où près de 20 000 jeunes ont été diplômés en 50 ans.
- En 10 ans, les investissements pour le bien-être et la qualité de vie au travail dans les entreprises française des viandes ont permis de diminuer de 30% le taux d'absentéisme et les maladies professionnelles.



2

Objectifs
pour les 10 ans
qui viennent

1. **100% des exploitations** transmissibles reprises.
2. **100% des indicateurs du baromètre qualité de vie au travail** ont atteint leurs objectifs.

LA QUALITÉ MAINTIENT LA COMPÉTITIVITÉ FRANÇAISE

Les professionnels de la filière brassicole ont récemment réaffirmé leur détermination à maintenir le cap de la qualité française des orges et des malts, reconnue mondialement, pour tenir bon dans la compétition.



© iStock/AdShooter

Comment la France peut-elle maintenir sa position de 2^e exportateur d'orge de brasserie dans le monde et de 1^{er} exportateur mondial de malt, alors qu'elle a face à elle des concurrents qui bénéficient de superficies incomparablement plus importantes, comme le Canada, l'Australie, l'Argentine, ou de coûts très inférieurs, comme la Chine ? Les bonnes places de la France dans le secteur brassicole mondial reposent d'abord sur une spécificité française : « *c'est le seul pays à cultiver de l'orge brassicole d'hiver* », a souligné Philippe Dubief, vice-président de l'Association générale des producteurs de blé et autres céréales (AGPB), à la journée « *orge-malt-bière* » organisée par Intercéréales.

Un travail rigoureux de qualité

Cette particularité lui donne un avantage de compétitivité parce que les rendements d'orge d'hiver (semée en octobre) sont supérieurs à ceux de l'orge de printemps (semée en février-mars) et que les poids spécifiques sont plus élevés, avantage apprécié des malteurs. Les principales régions de production d'orges brassicoles (d'hiver comme de printemps) sont la région Grand Est, la Bourgogne-Franche-Comté et le Centre-Val-de-Loire. La conduite de cette culture « nécessite aussi une bonne technicité des producteurs », a commenté Philippe Dubief. En effet, il faut une grande régularité des taux de protéines des orges (entre 9,5 et 11,5 %) et de la qualité des protéines. « *Faire deux fois la même bière n'est pas facile* », a témoigné Hubert Rabourdin, agriculteur-brasseur en Seine-et-Marne. Il faut en outre de la rigueur logistique : « *Un malteur ne mélange jamais les variétés, un agriculteur non plus* », a ajouté le vice-président de l'AGPB. Si l'orge d'hiver est un atout, pourquoi d'autres pays ne l'ont-ils pas saisi ? La réponse est que beaucoup d'autres pays céréaliers comme l'Australie et l'Argentine ont des climats irréguliers et trop secs. Quant au Canada, il ne peut cultiver de l'orge d'hiver car l'orge brassicole supporte mal le gel.

Réduire les coûts énergétiques

L'énergie étant chère en Europe, la filière française a dû investir dans la réduction des coûts énergétiques. L'usine de Soufflet Malt de Nogent-sur-Seine est équipée d'une station d'épuration qui correspond à une ville de 40 000 habitants, avec méthanisation des boues. Les 10 000 tonnes de poussières produites chaque année sur le site suffisent à alimenter une chaudière à biomasse. « *Pas besoin de se fournir en biomasse à l'extérieur, la chaudière et les systèmes de récupération des calories assurent l'essentiel des besoins de chaleur de l'usine* », a indiqué Jean-Philippe Jelu, directeur des sites industriels de Soufflet Malt. Ainsi quand une partie de l'usine a besoin de froid, les climatiseurs ne rejettent pas la chaleur dehors mais s'en servent pour d'autres lieux du site. Dans la malterie du groupe à Strasbourg, une partie de la chaleur est fournie par une papeterie voisine. Un autre groupe malteur, Boortmalt, détenu par la coopérative Axéreal, recourt à une centrale solaire thermique pour son site d'Issoudun. Chez Soufflet Malt, les investissements vers plus de sobriété vont se poursuivre : par une réduction de la fertilisation azotée sur les orges et par des transports par péniches plus massifs, si les pouvoirs publics acceptent d'aménager la Seine pour les grands gabarits entre Nogent-sur-Seine et Rouen, selon Jean-Philippe Jelu.

LA SUBVENTION EUROPÉENNE « INCLUSIVITÉ » PASSE MAL

L'Union européenne a annoncé avoir débloqué 15 millions d'euros pour soutenir des projets portés par des Sud-Africains. Une annonce qui reste en travers de la gorge des viticulteurs français et européens alors même que le secteur traverse une crise profonde.

Après une attente de plus d'un quart de siècle, la Commission européenne se voit contrainte de tenir parole et de payer. En effet, un accord commercial signé en octobre 1999 entre l'Union européenne et l'Afrique du Sud inclut dans son volet vin de janvier 2002 un quota d'importation (fixé à 119 millions de litres de vins sud-africains entrant en Europe sans droits de douane pour 2024) et un engagement financier de 15 millions € (M€) de la part de l'Union européenne. Sur ces 15 M€, 10 M€ sont consacrés au développement des entreprises et 5 M€ au financement de la commercialisation et de la distribution des vins sud-africains. L'intégralité de l'enveloppe est fléchée pour le soutien de projets portés « par des opérateurs de couleur », par des femmes ou encore par des jeunes, et pour « promouvoir un accès équitable à la terre ou à des infrastructures adéquates ». L'aide n'a jamais été versée et comme la filière sud-africaine traverse quelques difficultés, elle s'est rappelée au bon souvenir de Bruxelles. L'annonce du versement de cette subvention a vivement fait réagir la profession viticole, en particulier Jérôme Despey, premier vice-président de la FNSEA et président du conseil spécialisé vin de FranceAgriMer. « Je trouve cette décision inadmissible et une vraie provocation pour la filière viticole européenne », a-t-il déploré sur son compte X, en appelant « la Commission européenne à stopper immédiatement ces aides au profit de la viticulture d'Afrique du Sud ».

« La Commission doit se ressaisir »

Cette annonce tombe d'autant plus mal que les Etats européens ont approuvé le 19 juin dernier un plan de soutien à la viticulture européenne, bousculée par le changement climatique et la baisse de consommation d'alcool en Europe. Il prévoit une campagne d'arrachage des vignes non rentables et d'intensifier l'éclaircissage prématuré des grappes avant récolte dans l'objectif de réduire une surproduction estimée à environ 13 à 15 millions d'hectolitres sur le vieux continent cette année. Une aide est également prévue pour adapter les vignobles aux aléas climatiques, les subventions passeront ainsi de 50 % à 80 % des investissements destinés à moderniser les parcelles. Là où le bât blesse, c'est que la Commission n'a prévu aucun financement supplémentaire pour ce plan viticole ! D'où la colère des viticulteurs qui auraient bien besoin de ces 15 M€ et plus : « Au moment où nous demandons des crédits de réserve de crise pour accompagner les viticulteurs, cette décision va mettre le feu » a prévenu Jérôme Despey qui appelle la Commission « à se ressaisir très vite » et « annoncer des soutiens massifs pour aider avant tout la viticulture européenne ». Il peut compter sur le soutien de ses collègues italiens et espagnols ainsi que sur les Vignerons coopérateurs. « Non seulement on encourage nos concurrents, mais on finance leur développement ? Cela n'a aucun sens », a affirmé Joël Boueilh, président des Vignerons coopérateurs de France, chez nos confrères de L'Opinion.

Christophe Soulard



© iStock_Lyndon Stratford

CONSERVER LA CONFIANCE DANS UN MONDE D'INCERTITUDES

Réunis à Angers le 13 juin pour leur congrès annuel, les producteurs de porcs français veulent rester optimistes malgré une conjoncture économique, réglementaire et sanitaire aussi fragile qu'incertaine.



© Actuaagri-CS

car la France compte 1,5 million de sangliers (source OFB) et 800 000 sont abattus chaque année par les chasseurs. « *Il faut mieux réguler ces vecteurs de virus* », a plaidé le président de la FNP, François Valy. Ce problème fait partie des sujets abordés lors des Assises du sanitaire lancés en janvier dernier par la ministre de l'Agriculture Annie Genevard. « *Il ne faut pas que ces Assises soient le prétexte pour l'Etat de se désengager financièrement. En cas de crise, nous aurons besoin de son soutien, car la filière porcine n'a pas et n'aura pas les moyens de soutenir une telle charge* », a-t-il affirmé. De plus, de l'avis de la FNP, le premier schéma du plan sanitaire de filière présenté lors de ses Assises était « *très complexe* », a souligné Thierry Marchal. Sur ce dossier, Annie Genevard n'a guère été rassurante, expliquant « *qu'il fallait convaincre l'interprofession d'y aller car l'Etat n'a plus les moyens financiers (...)* Il vous faut vous organiser collectivement », a-t-elle insisté.

Affichage environnemental

Autre sujet d'inquiétude pour les éleveurs : la direction européenne sur les émissions industrielles (IED) « *dans laquelle les élevages porcins n'ont pas à figurer* », s'est agacé François-Régis Huet, membre de la FNP et du Copa-Cogeca. « *Au début, ce sont environ 700 élevages qui pourraient être concernés et à terme, la quasi-totalité des fermes porcines françaises (...)* Nous demandons de sortir du dispositif à l'occasion de la clause de revoyure prévue en juillet 2026 », a martelé François Valy. Sur le relèvement des seuils ICPE pour qu'ils redeviennent conformes aux standards européens, Annie Genevard va déposer un amendement en ce sens lors de la Commission mixte paritaire du 30 juin prochain pour la proposition de loi Duplomb visant à lever les contraintes du métier d'agriculteur. Tout aussi déterminée est-elle à « *ne pas pénaliser les produits français au nom d'un algorithme mal calibré* », a-t-il affirmé en faisant référence à l'affichage environnemental. En effet, « *100 grammes de jambon bio importé est mieux noté que 100 grammes de jambon conventionnel* », avait alerté quelques instants auparavant le président de la FNP. « *Il faut que le futur affichage s'appuie sur les indicateurs de l'interprofession* », a soutenu la ministre qui souhaite ainsi « *protéger la production et la transformation* ». De même souhaite-t-elle que le règlement européen sur le transport des animaux vivants fasse preuve de « *réalisme* ». « *Car c'est une menace pour un large pan de notre filière. Ce règlement est contraignant, très coûteux, notamment en frais vétérinaires et pas très écologique* », avait observé François Valy.

Christophe Soulard

Parmi les nombreux dossiers que suivent les éleveurs de porcs, celui de la peste porcine africaine (PPA) est sans doute celui qui retient le plus leur attention. Car cette épizootie est toujours très présente aux portes de la France, particulièrement en Italie et en Allemagne. Ce sont les populations de sangliers qui sont les plus touchées avec plus de 1 400 cas détectés Outre-Rhin depuis le début de l'année. « *C'est un miracle que la PPA n'ait pas passé la frontière* », a concédé Thierry Marchal, vice-président de la Fédération nationale porcine (FNP).

« Pas de désengagement de l'Etat »

L'inquiétude est d'autant plus grande qu'un audit a été mené dans la plupart des élevages français et que les chiffres sont très en deçà des espérances. En effet, seuls 25 % des élevages ont une protection en biosécurité conforme à la réglementation. « *Il faut donc s'attendre à la mise en place de zones réglementées, avec d'importantes contraintes en termes de circulation des animaux* », a indiqué Thierry Marchal. « *Si la France est touchée par la PPA, on en tient pour plusieurs années avant de retrouver un statut indemne. La Belgique a mis plus de quatre ans avant de le recouvrer* », a-t-il averti. Le risque n'est pas négligeable,

LES ENGRAIS DANS LA TOURMENTE

La question russe a dominé l'assemblée générale de l'Union des industries de la fertilisation (Unifa), le 18 juin à Paris.

« L'Europe et la France sont dépendantes de la Russie pour environ 20 % de leur approvisionnement en engrais », note Jacques Fourmanoir, passé le matin-même de la vice-présidence à la présidence de l'Unifa, en remplacement de Delphine Guey qui évoque sans détour une « invasion des engrais russes ». Depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine, la Russie est entrée dans « une économie de guerre » et vend ses engrais « 10 à 15 % en dessous du prix de marché », explique-t-elle. « Nous sommes passés d'une dépendance au gaz russe à une dépendance aux engrais russes », étant entendu que « le gaz représente 90 % du coût de production d'un engrais azoté ». En conséquence : « 10 à 20 % des capacités européennes de production d'engrais sont à l'arrêt ». En France, où le marché de la fertilisation avoisine 2 milliards d'euros par an, les fabricants nationaux ne fournissent plus que 45 % des engrais minéraux (la proportion monte à deux tiers avec les tonnages en provenance des pays voisins).

L'UE impose des taxes

Consciente de la situation, l'Union européenne vient de décider (règlement du 12 juin 2025) de nouveaux droits à l'importation sur les engrais russes : 40 €/t à compter du 1^{er} juillet 2025, 60 €/t au 1^{er} juillet 2026, 80 €/t au 1^{er} juillet 2027, 315 €/t au 1^{er} juillet 2028. Cette augmentation progressive des taxes est censée donner aux professionnels européens le temps de se tourner vers de nouveaux fournisseurs ou de nouvelles approches techniques. Par exemple la « fertilisation associée » mise en avant par l'Unifa, qui met en avant un triple bénéfice : un rendement et une production agricole en phase avec les besoins alimentaires de la population, la préservation des ressources minérales, la protection des milieux naturels. Brigitte Misonne, en charge des marchés agricoles à la Commission européenne, affiche la même ambition en invoquant une « agriculture de précision, une utilisation plus raisonnée des engrais qui limite les pertes de nutriments dans

l'air et dans les sols, l'intégration des légumineuses dans les rotations ». Surtout, l'argent provenant des nouvelles taxes sera fléché vers les industriels de la fertilisation afin qu'ils accélèrent sur la décarbonation des engrais (hydrogène vert...). « Un ou deux ans ne suffiront pas. Il s'agit d'un effort de longue haleine et il y aura un surcoût », avertissent les dirigeants de l'Unifa. Il ne faut pas miser non plus sur une baisse du prix des engrais à court terme. Dans le contexte géopolitique actuel, qui « bouleverse » les marchés de matières premières, « le potentiel de baisse des prix [des engrais] est très limité », résume Arthur Portier, consultant senior chez Argus média. Il anticipe plutôt de la « fermeté ».

Alerte au cadmium

La question du cadmium s'est invitée à l'Unifa après que les médecins libéraux ont alerté, le 5 juin dernier dans un communiqué, sur une « imprégnation » croissante de la population française par ce « métal lourd cancérigène (...) L'Homme y est principalement exposé via l'alimentation, notamment les produits de base comme les céréales, pommes de terre, pâtes, pain et produits de panification. Cette contamination de l'alimentation est liée aux engrais importés en France, venant d'une région du monde où la présence de cadmium est trop importante pour les objectifs sanitaires. » Principal pays visé, le Maroc, qui fournit environ la moitié des phosphates utilisés dans l'UE, selon Jacques Fourmanoir, qui entend défendre sa profession. « Les membres de l'Unifa ont toujours respecté les normes. Ils respecteront d'éventuelles futures normes^(*). L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a engagé une étude pour comprendre cette contamination de plus en plus forte. Son rapport est attendu à la fin 2025. »

(*) La teneur maxi en cadmium dans les engrais a été abaissée de 90 à 60 ppm (parties par million) en 2022.



LES PRIORITÉS DES FILIÈRES ANIMALES

La filière animale de La Coopération agricole (LCA) a organisé, mi-juin, une conférence de presse à Paris pour présenter les principales actions qu'elle aimerait appliquer avec le concours des décideurs politiques, dans les secteurs bovin, ovin, avicole et porcin.

Reconquérir la production pour assurer notre souveraineté alimentaire. Tel pourrait être le fil rouge des quatre principaux présidents de section animale qui ont dévoilé leurs nombreuses attentes à la presse. « *Je suis favorable à la relance de la production* », a plaidé Bruno Colin président du pôle animal de la Coopération agricole et lui-même éleveur de bovins allaitants et laitiers. Il a souligné la nécessité pour les agriculteurs et les coopératives de répondre non pas à un marché mais « *à des marchés* » différents. Il souhaite notamment que la filière soit mieux organisée à l'image d'autres productions agricoles pour répondre aux goûts du consommateur, regrettant au passage que la viande hachée représente 60 % de la consommation française. D'une manière générale le consommateur français continue de plébisciter les produits carnés puisque près de 6 millions de tonnes équivalent carcasse (Mtéc) ont été consommées en France en 2024 soit +3,6 % par rapport à 2023 et + 10,2 % en 30 ans, a souligné

Gaëlle Dupas, directrice du pôle animal de LCA (lire encadré). Bruno Colin souhaite notamment dans le secteur bovin, multiplier la contractualisation sur le long terme pour sécuriser autant les approvisionnements que le revenu des éleveurs.

Mur de l'installation

Son collègue Philippe Bizien, président de la section porc, entend activer le levier de la simplification pour conserver une capacité de production qui commence à s'amenuiser. Le secteur qui était autosuffisant (103 % en 2022) voit ses pourcentages fléchir : l'autosuffisance n'est plus que de 98 % en 2025. En cause, le manque d'installation pour une activité exposée à de « *fortes contraintes réglementaires* » et à d'insupportables surtranspositions, notamment celle sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Le seuil européen pour l'autorisation d'exploitation est fixé à 3 000 porcs charcutiers. En France, le seuil se déclenche à partir de 2 000 porcs. « *Monter un dossier coûte entre 30 000 et 50 000 euros* », a précisé Philippe Bizien. C'est « *un prix déraisonnable et décourageant* », a-t-il ajouté, pointant tous les efforts et investissements réalisés par les éleveurs (maternité, couverture des fosses, filtration de l'air, etc.) qui ne se répercutent pas sur le prix final. « *Avec 40 % des porcs français détenus par les éleveurs de plus de 55 ans, nous sommes face à un mur de l'installation* ».

Parole politique

La problématique est légèrement différente en élevage ovin dans la mesure où la production baisse plus vite que la consommation, ce qui permet, en ce moment, de maintenir des prix assez élevés

La volaille reine des assiettes

Avec 2,16 Mtéc, la volaille est devenue la viande préférée des Français. Elle a littéralement supplanté d'autres produits carnés au quotidien, avec une progression de +65 % en 30 ans. La viande ovine est quant à elle boudée par les Français, sauf pour les anciennes générations (50 ans et plus). Il ne s'est écoulé en 2024 que 166 000 tonnes équivalent carcasse d'agneau, 46 % de moins qu'en 1995. La viande bovine recule également avec 1,429 Mtéc consommées, en retrait de -12 % en 30 ans. Seule la viande de porc reste stable (+1,6 %) avec 2,116 Mtéc.

« 2025 SERA UNE ANNÉE CHARNIÈRE »

L'Association générale des producteurs de blé et autres céréales (AGPB) a organisé, pour célébrer son centenaire, une grande conférence-débat au Palais Brongniart à Paris le 28 mai dernier. L'occasion de rappeler que les céréales sont devenues un enjeu stratégique et planétaire. Au point que certains pensent à créer une OPEP du blé.

Après une séquence que l'on peut qualifier d'historique et mémorielle, au cours de laquelle les chercheurs Sébastien Abis et François Purseigle ont rappelé les efforts de l'agriculture et des céréaliers au sortir de la guerre pour nourrir les populations, Yves Madre (Farm Europe) a souligné la nécessité de retrouver le chemin de la production. En effet, selon les projections de la FAO, il faudra 13 % de céréales en plus d'ici 2030 et +25 % d'ici 2050 pour nourrir la population mondiale en pleine croissance démographique. L'Europe et la France ne peuvent pas et ne doivent pas passer à côté de cette opportunité, ont martelé les différents intervenants^(*). Encore faudrait-il réduire la pression des normes sur les moyens de production, a estimé Carole Hernandez-Zakine, docteur en droit de l'environnement. « C'est un mur de normes auxquels les agriculteurs et les céréaliers font face », a-t-elle affirmé, très remontée contre les députés de la Commission du développement durable de l'Assemblée nationale. En effet, lors de l'examen de la proposition de loi Duplomb, ils ont supprimé plusieurs dispositions sur l'eau, occultant ainsi le « principe d'intérêt général majeur » reconnu quelques temps plus tôt dans la loi d'orientation agricole. « C'est un scandale », a-t-elle lancé. Le président de l'AGPB, Eric Thirouin, ressent cette « lame de fond depuis dix ans » et s'inquiète à l'aune de ce tombereau de réglementations que l'on « planifie la liquidation de l'agriculture française ». Sur le même registre, Pierre Pagès, président de l'interprofession semences (Semae), a demandé que l'Europe libère l'accès aux NGT/NBT pour les agriculteurs français et européens, car « nos concurrents (Chine, Etats-Unis, Inde, Amérique du Sud, ndlr...) les utilisent déjà », leur procurant un véritable avantage concurrentiel. ■ ■ ■

et parce que 60 % de la viande ovine consommée en France est importée. L'objectif du secteur ovine est ici de « produire plus et mieux d'agneaux », a indiqué François Monge, éleveur et président de la filière ovine. En jouant sur l'alimentation, la génétique, le sanitaire, on peut réussir à « anticiper le volume d'agneaux » et à mieux les répartir tout le long de l'année, pour assurer un approvisionnement régulier. Ce qui rassure aussi les transformateurs et les distributeurs. Enfin, côté volailles, c'est l'aspect sanitaire qui inquiète le plus, a souligné François Lacome, du pôle avicole. Pour lui, il existe un lien direct entre bien-être animal (sous l'aspect sanitaire) et la souveraineté alimentaire. Il a cité l'exemple des Etats-Unis qui ont dû abattre près de 175 millions de volailles^(*) depuis l'apparition du virus H5N1 sur leur territoire, ce qui s'est traduit par une pénurie d'œuf, un produit qui d'ordinaire bon marché a flambé pour atteindre jusqu'à un euro par œuf. « La force du réseau » ainsi que la présence de vétérinaires et le partage d'expérience dans les élevages touchés par la grippe aviaire ont permis de limiter les dégâts et rendre la filière avicole plus résiliente ont reconnu les responsables agricoles. Tous souhaitent que la parole politique très volubile en temps de crise soit respectée par l'administration. Autrement dit que les actes suivent. Car les enjeux des filières animales sont primordiaux pour la sphère agricole et rural : « L'élevage en particulier et l'agriculture en général est bien souvent le dernier rempart à la désertification des territoires », a résumé Bruno Colin

^(*) Selon le Center for Disease Control and Prevention (CDC - Centre pour le contrôle et la prévention des maladies), le nombre total cumulé des volailles de rente affectées par le virus de la grippe aviaire aux Etats-Unis a conduit au dépeuplement de 174 804 038 volailles au 11 juin 2025.

Christophe Soulard

100 ans de l'AGPB

Produire plus et mieux

Dans une intervention vidéo, le commissaire européen à l'agriculture, Christophe Hansen, s'est voulu rassurant et a indiqué qu'à la fin de l'année 2025, les agriculteurs européens devraient pouvoir accéder aux biopesticides. Même si cette perspective semble recueillir l'assentiment d'Eric Thirouin, celui-ci s'inquiète des intentions de la présidente de la Commission européenne qui, par la fusion du budget de la PAC dans le budget général^(*), « *détricote la PAC* » et « *dévoie son essence même (...)* Ce dogmatisme détruit nos productions », a-t-il lâché, n'excluant pas de se mobiliser dans les semaines qui viennent. « *Je m'engage à vous débarrasser de cet enchevêtrement kafkaïen des normes* », lui a répondu la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard. Pour le président des céréaliers, « *l'année 2025 sera une année charnière car elle doit permettre de développer une vision basée sur « l'agronomie et l'économie au service des hommes, pour produire plus, produire mieux, créer de la valeur, de la richesse, des emplois et faire vivre nos familles* », a-t-il indiqué. A l'image de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, il lance l'idée d'une organisation mondiale des céréales. Celle-ci qui réunirait les principaux

Les trois pères fondateurs de l'AGPB

Eric Thirouin a expliqué que l'AGPB avait été créée en 1924 mais que le temps que l'administration avalise ses statuts, il avait fallu cinq ans. « *Déjà à cette époque... Peu de choses ont changé* », a-t-il égratigné exposant que 2025 serait finalement l'année du centenaire. L'AGPB a été créée par trois hommes clés : tout d'abord l'ancien ministre de l'Agriculture et ancien président du Conseil, Jules Méline (1838-1925). Ensuite Fernand David (1863-1927) qui était ingénieur agronome et ancien (éphémère) ministre de l'Agriculture. Tous deux ont été accompagnés dans leur démarche par Joseph Faure (1875-1944). Ce dernier a été sénateur de la Corrèze (1921-1939) et a joué un rôle déterminant dans la création des Chambres d'agriculture en 1924. Il a d'ailleurs présidé l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture de 1927 à 1940.

pays producteurs et exportateurs^(***) pourrait ainsi contrôler la production de céréales pour influencer les prix mondiaux, assurer des revenus stables aux pays producteurs et garantir un approvisionnement régulier pour les pays importateurs/consommateurs. « *Car la Russie, l'Ukraine et le Kazakhstan y ont déjà réfléchi il y a dix ans* », a noté Sébastien Abis. Dans tous les cas, « *il faudra rendre l'impossible possible* » a conclu Eric Thirouin.

^(*) Parmi lesquels d'anciens ministres, des chercheurs, des présidents d'OPA, des experts.

^(**) Cette proposition sera examinée le 16 juillet prochain

^(***) La France est le 5^e pays producteur et le 5^e pays exportateur de blé.

Christophe Soulard



FABRICANTS D'ALIMENTS : PLUS QUE JAMAIS AU SERVICE DE L'ÉLEVAGE

C'est une évidence, l'industrie de l'alimentation animale vit au rythme de son client, l'élevage. Les défis que doit relever ce dernier, et les menaces qui pèsent sur lui, renforcent encore les liens entre ces deux partenaires.

A l'approche de son assemblée générale qui doit se tenir en juillet à Paris le Syndicat national de la nutrition animale, (Snia), a convié la presse à une journée de rencontres en Bretagne. L'occasion d'évoquer l'évolution de cette industrie mal connue qui accompagne les éleveurs et les aide à trouver des solutions, non seulement pour mieux nourrir leurs animaux mais aussi pour « décarboner » ce secteur si souvent montré du doigt.

« Nous sommes un pont entre la production végétale et animale », explique Stéphane Radet, directeur du Snia. « Nous cherchons à valoriser cette biomasse, les céréales et les co-produits que sont les tourteaux, auxquels nous ajoutons des vitamines et des oligo-éléments, pour satisfaire les besoins des éleveurs. C'est une science très technique mais qui a des répercussions sur la qualité des œufs, de la viande et des produits laitiers », souligne-t-il. L'industrie de la nutrition animale regroupe 200 opérateurs et 300 usines réparties sur les zones où l'on trouve de l'élevage. Elle produit, bon an mal an, entre 19 et 20 millions de tonnes d'aliments composés à partir de matières premières végétales dont les trois quarts sont d'origine françaises. Son chiffre d'affaires est de huit milliards d'euros. Le secteur vit au rythme de l'élevage. Quand l'influenza aviaire a entraîné la fermeture des poulaillers, quand l'élevage laitier et porcin ont réduit leurs cheptels, la production d'aliments a baissé de 10 %, certaines usines ont dû fermer. Depuis deux ans, la production reprend, il y a même une dynamique avec les ruminants : « Notre objectif est de retrouver vingt millions de tonnes produites dès 2025 » affirme Stéphane Radet. Pour cela, le Snia soutient les objectifs des filières de l'œuf et de la volaille de construire plusieurs centaines de poulaillers supplémentaires d'ici 2030.

Une série de défis à relever

Le secteur de l'alimentation animale doit aider l'élevage à surmonter les défis qui se présentent à lui et notamment celui de la décarbonation. Le Snia s'engage à réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. « Il y a des solutions techniques, jouer sur la nutrition pour réduire les émanations de méthane, sans passer par une réduction des cheptels comme le demandent certaines associations », poursuit Stéphane Radet.



© iStock People Images

Le règlement européen pour prévenir la déforestation liée au soja importé, le RDUE, doit entrer en vigueur cette année. Il pourrait entraîner une augmentation du prix du soja importé. Or l'Union Européenne dépend de ces importations pour fabriquer l'alimentation pour ses animaux de rente. Le plan protéines peine à se mettre en place. La France produit 400 000 tonnes de tourteaux de soja mais en utilise 2,7 millions de tonnes pour nourrir son cheptel. L'Union européenne importe six millions de tonnes de graines de soja d'Amérique du Sud mais aussi des États-Unis. Si le groupe Avril a développé le tourteau de colza, transformé en aliment par le fabricant Sanders, les besoins sont loin d'être satisfaits.

Autre dépendance, et non des moindres, celle des additifs, vitamines et acides aminés, que nous devons importer, parfois même de Chine. Enfin se pose la question des droits de douane. En réaction aux « tarifs » que le nouveau président américain menace d'imposer la Commission européenne, ne sera-t-elle pas tentée d'imposer des barrières tarifaires sur les importations de soja américain ? Au risque de faire grimper les prix. « On surveille les marchés comme le lait sur le feu », certifie Stéphane Radet, car le prix de l'aliment dépend à 80 % du prix des matières premières. Enfin la filière s'inquiète d'une signature des accords commerciaux du Mercosur qui entraînerait une augmentation des importations de viande bovine et de poulet.

Jean-Marc Cholet

Sommet de l'élevage

« UN RENDEZ-VOUS QUI DONNE DE L'ÉLAN »

Le Sommet de l'élevage prépare sa 34^e édition. Son président Jacques Chazalet, et son équipe, tenaient une conférence de presse au ministère de l'Agriculture à Paris.

Jean-Marc Jancovici, cofondateur du think-tank Shift Project pour une conférence inédite sur les enjeux climatiques et la durabilité en agriculture. Le débat est intitulé « *Pour un élevage ruminant bas carbone et durable* ». Par ailleurs, une fresque de l'élevage herbivore durable sera dévoilée.



« Rencontres Pasto »

Le Sommet, c'est évidemment la présentation des animaux, des races et des filières. Chaque année, il accueille le fleuron de l'élevage français et européen : 750 bovins viande, 550 bovins lait, 400 ovins/caprins et 300 équins, soit près de 70 races représentées. Au total, 2 000 animaux minutieusement sélectionnés et préparés concourront et animeront les différents halls dédiés. Parmi les temps forts, deux concours nationaux vont célébrer les meilleurs représentants des races Charolaise, pour les bovins viande, et Simmental, pour les bovins lait. Autre rendez-vous important, les rencontres du pastoralisme. En 2025, pour leur deuxième édition, les « *Rencontres Pasto* », regrouperont les acteurs du pastoralisme dans une optique de monter en puissance de cette thématique en vue de 2026, année internationale du pastoralisme organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Plusieurs conférences seront proposées avec des acteurs venus de tous les massifs et régions pastorales de France et de plusieurs pays dont l'Irlande, la Suisse ou la Bulgarie.

Rentabilité

La ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, est venue apporter son soutien au Sommet de l'élevage qu'elle avait visité (en compagnie de Michel Barnier, alors Premier ministre) en 2024. Elle a évoqué notamment le dossier du Mercosur. Cet accord « *percuté les filières d'élevage bovins et volailles* » a-t-elle souligné, rappelant l'engagement de la France en faveur de « *mesures miroirs* ». « *C'est un combat d'équité et de responsabilité. Nous irons jusqu'au bout* » a-t-elle déclaré. Président du Sommet, Jacques Chazalet a fait part de sa « *confiance* » dans la situation de l'élevage herbager. Il y a bien sûr les problèmes sanitaires « *mais sur l'approvisionnement fourrager, sur l'économie, la situation est favorable* ». Mais pour avoir des élevages durables « *la condition première, c'est la rentabilité. C'est la rentabilité qui donne des perspectives et des envies d'investir. Le Sommet donne de l'élan* » a-t-il conclu. Le Sommet de l'élevage s'apprête à accueillir plus de 1 750 exposants, et 120 000 visiteurs (dont 6 000 internationaux de 96 pays).

Olivier Masbou

En quelques décennies, le Sommet de l'élevage est devenu le rendez-vous international des éleveurs herbagers. La 34^e édition se tiendra du 7 au 10 octobre 2025 à Clermont-Ferrand. Plusieurs événements sont annoncés. Comme pour le Salon international de l'Agriculture, le Maroc sera le pays à l'honneur. Ambassadrice du Maroc en France, Samira Sitail était présente à la conférence de presse de présentation de l'événement auvergnat. Elle a précisé les défis de l'agriculture, et singulièrement de l'élevage, que doit relever son pays. « *Le cheptel fond et les éleveurs quittent les terres* », a-t-elle expliqué. Un plan d'aide de 620 millions d'euros a été lancé afin « *d'aider à la reconstitution, de manière durable, des cheptels* ». Résolument orienté vers l'élevage durable, le Sommet a invité

JOURNÉES NATIONALES DU DON AGRICOLE

11^{ème} ÉDITION - SEPTEMBRE 2025

Soutenu
par



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Rejoignez les #JNDA 2025 !



LA FÉDÉRATION DU NÉGOCE AGRICOLE A FÊTÉ SES 40 ANS

La Fédération du négoce agricole (FNA) a fêté son quarantième anniversaire à Paris le 15 mai dernier. L'occasion pour la structure de changer de nom et d'identité visuelle.

Après la traditionnelle assemblée générale ordinaire et l'assemblée plénière, les quelques 250 invités de la Fédération du négoce agricole ont planché dans le courant de l'après-midi sur quatre thèmes au cœur des problématiques de ce premier quart de siècle : le climat, l'innovation, la performance sociale et la mixité. Sur le premier volet, Vincent Marchal, directeur de la transition agricole à Axa Climate, a rappelé que 50 % du produit intérieur brut mondial (110 060 milliards de dollars américains en 2024^(*)) provient de la nature. Or le dérèglement climatique impacte assez lourdement les rendements agricoles, leur faisant faire du yoyo selon les années. « L'effet accordéon est visible sur de nombreuses productions avec des variations sur la production de blé et maïs. Elles peuvent varier sur le plan mondial de 16 millions de tonnes par an. Quant à l'abricot, ces variations peuvent atteindre un facteur trois d'une année sur l'autre », a-t-il expliqué. S'appuyant sur les modèles climatiques de nombreux instituts, il s'inquiète du réchauffement prévu à +4°C d'ici 2100 et surtout aux projections du bilan hydrique. Le nord de la France qui a déjà perdu en moyenne 298 mm de précipitations entre 1985 et 2014, devrait perdre presque 200 mm supplémentaires d'ici 2050 pour atteindre -481 mm. Le Sud (-385 mm entre 1985 et 2014) serait dans une situation identique (-577 mm en 2050). Une des conséquences de ce réchauffement est la réduction du nombre de jours de froids en dessous de 7°C nécessaire aux plantes, principalement aux arbres fruitiers pour assurer leur vernalisation. « Le quota de 60 jours par an pourrait ne plus se reproduire », a-t-il expliqué... En ligne de mire : la sécurité des approvisionnements chère à la FNA.

12 tracteurs pilotés par smartphone

Autre thème abordé lors de cet événement : l'innovation, principalement numérique. « Depuis qu'on parle résilience et d'outils numériques permettant d'atteindre cet objectif de résilience, l'agriculteur regarde plus souvent son portefeuille, car il veut un retour sur investissement », a souligné Jérôme Le

Roy, président de La Ferme Digitale (LFD). Mais « la High-Tech n'est rien sans la Low-Tech », a rectifié Sarah Singla, agronome et agricultrice qui milite pour préserver la qualité des sols, en choisissant mieux la variété de ses couverts végétaux, en privilégiant le semis direct ou en faisant du pâturage tournant dynamique. « Les outils numériques comme les outils d'aide à la décision (OAD) peuvent être utiles pour le diagnostic une fois la culture implantée », « mais il n'en existe peu en tant qu'outils stratégiques », a précisé Grégoire Dupré, fondateur d'Abelio et membre de LFD. L'intelligence artificielle pourrait-elle jouer un rôle ? « Non. Elle n'apprend rien et ne sait rien. Elle ne fait que recracher une bonne information. Ce n'est pas l'IA qui va inventer les pratiques », a-t-il tranché. Cependant, le High-Tech commence à investir nos fermes avec quelques robots. « Au Brésil, j'ai vu un agriculteur piloter 12 tracteurs de son smartphone », a témoigné Sarah Singla. En plus de ces aspects techniques, l'agriculture et le négoce ne pourront pas faire l'impasse sur la performance sociale et la mixité, ont conclu les intervenants.

(*) Source FMI

Christophe Soulard

Réchauffement : les impacts globaux

- Raccourcissement du cycle de développement physiologique
- Hausse du stress hydrique pour les cultures de printemps
- Evolution du risque de maladies et ravageurs
- Hausse de la volatilité et du niveau de qualité
- Complexification de la capacité à réaliser les semis et les récoltes..

Changement d'identité pour la FNA

Ne l'appellez plus FNA mais NégoA. C'est le nouveau nom dévoilé que l'organisation a dévoilé le 15 mai lors de ses 40 ans. C'est en 1985 qu'est officiellement née l'Interfédération des entreprises du négoce, de l'approvisionnement et de la collecte des productions agricoles (INAC), avant de devenir la FNA neuf ans plus tard. NégoA est présidée depuis mai, 2017 par Antoine Pissier. La fédération regroupe 300 entreprises du négoce agricole (commerce de grains, approvisionnements...).

LE CAMEMBERT DE NORMANDIE CHERCHE À REBONDIR

Alors que les ventes du fromage AOP normand ont connu une baisse sensible ces deux dernières années, les producteurs et transformateurs s'adaptent et engagent la révision du cahier des charges.

Les temps sont difficiles pour la filière du Camembert de Normandie AOP. « Entre 2022 et 2024, les ventes ont reculé de 10 %, passant de 6 000 tonnes à 5 400 tonnes », explique David Aubrée, directeur de la laiterie Réo à Lessay (50), mais aussi président de l'association Camembert de Normandie AOP, l'organisme de défense et de gestion de l'appellation. « Les prix ont atteint des seuils psychologiques pour certains consommateurs qui ont préféré descendre en gamme ».

Ces dernières années, les coûts de production du plus célèbre des fromages normands se sont accrus, en raison de la hausse des prix de l'énergie, des consommables, mais aussi du lait. « Avec les primes, nous approchons les 580 € les 1 000 litres, c'est un plus haut historique », assure le dirigeant. « Nous nous en réjouissons pour la quarantaine d'éleveurs de lait AOP (majoritairement privés, Ndlr) dont nous assurons la collecte, car cela va contribuer à maintenir les producteurs dont nous avons besoin. Mais nous devons aussi répondre à toutes les demandes et donc nous diversifier. »

Camembert « HVE »

Pour cela, l'entreprise ne manque pas d'idées. Afin de contourner la difficulté de référencer les fromages au lait cru dans les cantines scolaires, la filiale des Maîtres laitiers du Cotentin (depuis 2017) fabrique désormais un camembert « Haute valeur environnementale » (HVE), sans l'appellation AOP. Plus accessible en prix, ce camembert pasteurisé, mais haut-de-gamme et moulu à la louche, s'inscrit parmi les produits de qualité définis dans la loi Egalim et permet donc aux gestionnaires de restauration de se conformer à ses objectifs. « Nous avons d'ores et déjà décroché un marché auprès d'un Crous, établissement public universitaire », se réjouit le directeur de Réo. Pour répondre aux nouveaux modes de consommation du fromage (à l'apéritif, en cuisine, chaud, etc.), la laiterie lance également cette année des fromages fourrés de petite taille (150 grammes) à la truffe, au piment d'Espelette ou aux herbes, également hors appellation.

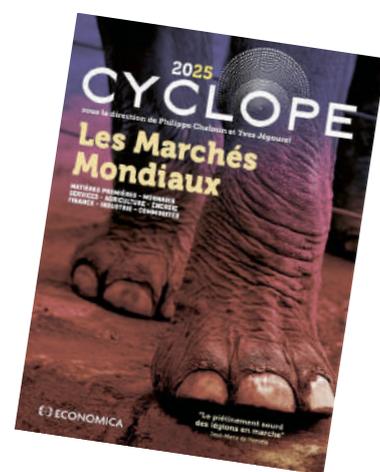


Révision du cahier des charges

Akteur de poids de l'appellation Camembert de Normandie AOP avec 700 tonnes, soit 15 % de parts de marché, l'entreprise n'en oublie pas pour autant le fleuron de sa production. Elle compte notamment sur l'évolution prochaine du cahier des charges de l'AOP pour recruter de nouveaux consommateurs. « Parmi les modifications que nous allons examiner dans les mois qui viennent figure la reconnaissance du « petit » camembert de 150 grammes au sein de l'AOP », explique David Aubrée. « Ce format nous permettrait de toucher d'autres consommateurs, seuls ou avec peu de moyens, sans pour autant remettre en cause nos niveaux d'exigence », estime David Aubrée. Pas question en effet de renoncer à ce qui fait du Camembert de Normandie un produit d'excellence, qui pèse moins de 5 % de l'ensemble des ventes de camembert, mais dont l'image est régulièrement convoitée par ses concurrents. Les producteurs et transformateurs de la filière AOP ont ainsi obtenu en janvier de la cour administrative d'appel de Nantes (Loire-Atlantique) l'interdiction des mentions « Fabriqué en Normandie » ou « Elaboré en Normandie » par les industriels ne bénéficiant pas de l'appellation, qui parasite l'image du produit. Lors de la prochaine révision du cahier des charges de l'AOP, l'organisme de défense et de gestion (ODG) qui pilote l'AOP compte bien encore renforcer la particularité du fromage moulu à la louche. « Outre la reconnaissance du petit camembert, nous allons proposer l'augmentation du troupeau de race normande, qui doit représenter aujourd'hui au moins 50 % des effectifs dans les fermes de l'AOP », indique David Aubrée. Comme d'autres laiteries, Réo propose d'ores et déjà des Camemberts AOP exclusivement issus de vaches normandes. Les membres de l'ODG souhaiteraient également interdire explicitement l'alimentation OGM ou encore introduire un nombre de mètres linéaires minimum de haies obligatoires dans les champs. « Ces évolutions seront évoquées au sein de l'ODG avant d'être soumises à l'INAO pour validation », précise David Aubrée. Ce dernier espère voir le dossier aboutir en 2026. Dans les prochains mois, les cahiers des charges des AOP Pont l'Évêque et Neufchâtel vont également être réouverts.

Bruno Carlhian

DES MARCHÉS MONDIAUX SOUS SURVEILLANCE



La publication du 39^e rapport Cyclope met en évidence les incertitudes politiques, économiques, sociales et climatiques qui gouvernent aujourd'hui le monde, les unes restant toujours très interdépendantes des autres. Selon les rédacteurs de cette « bible économique », 2024 a été marquée par un « retour à la normale sur les marchés agricoles mondiaux ».

« Malgré les conflits en cours, des conditions climatiques presque partout satisfaisantes ont contribué à "stabiliser" les marchés à quelques exceptions notables près », a indiqué François Luguenot analyste de marchés de matières premières agricoles qui note que « malgré de nombreux mouvements de protestation et autres manifestations agricoles, l'agriculture a rarement été un sujet déterminant les choix politiques ». Cependant, le contexte politique et géopolitique continue de peser sur les stratégies agricoles. C'est le cas des élections au Parlement européen du 9 juin et de la mise en place d'une nouvelle Commission européenne qui ont infléchi les contours de la future politique agricole commune. Le Green Deal, développé par l'ancien vice-président Frans Timmermans (devenu député européen !) est « presque enterré », a remarqué l'économiste et coordinateur du Cyclope, Philippe Chalmin. L'amorce du Dialogue stratégique en septembre 2023 et la création par le commissaire à l'Agriculture Christophe Hansen, du Comité européen de l'agriculture et de l'alimentation (EBAF - European Board on Agriculture and Food) auront permis de rectifier le tir et de rassurer (un peu) un monde agricole exaspéré d'être devenu au fil du temps « la variable d'ajustement des politiques européennes ».

Marché dominé par la Russie

Le 39^e Cyclope revient sur l'élection présidentielle américaine, sans enjeu crucial pour les campagnes « tant l'Amérique agricole et rurale était acquise à Donald Trump, les seules réticences portant sur la main-d'œuvre immigrée, très souvent en situation illégale, indispensable dans de très nombreuses exploitations ». Ce que les agriculteurs américains attendent en réalité, c'est la conclusion d'un nouveau Farm Bill, la dernière mouture remontant à 2018... déjà sous le premier mandat de Donald Trump. Une nouvelle loi aurait dû entrer en vigueur en 2023 mais le président Joe Biden avait sciemment laissé traîner le dossier. Il ne tenait pas à ouvrir la « boîte de Pandore des aides alimentaires (les food stamps) qui représentent la part la plus importante du budget agricole ». D'autant que cette aide est dans le collimateur des électeurs républicains, « non pas tant sur le principe que sur leur répartition parmi les bénéficiaires »,

précise le Cyclope qui s'interroge : « Le nouveau mandat de Trump relancera-t-il un épisode de "géopolitique du soja" ? ». Le dernier opus du Cyclope analyse les différents marchés mondiaux, en particulier celui des céréales avec un « marché du blé dominé par la Russie qui (en 2024 ndr) écrasait la concurrence ». D'une manière globale l'offre et la demande de céréales sont restées stables lors des quatre dernières campagnes, autour de 2,8 milliards de tonnes. L'an dernier les prix de la viande ont augmenté de + 3 %, « avec une plus forte demande des pays importateurs, dans un contexte de ralentissement de la production. Désormais, c'est plus l'offre qui fait le prix que la demande », souligne le rapport. La production mondiale a atteint 375 millions de tonnes (Mt) avec en tête la viande poulet (40 %, soit 150 Mt), suivi par la viande porcine (34 % - 127,5 Mt), la viande bovine (21 % - 87,75 Mt) et la viande ovine (5 % - 18,75 Mt). D'une manière globale, les marchés agricoles restent très volatils répondant à plus ou moins court terme aux soubresauts du contexte géopolitique, climatique et social. Le retour du président Donald Trump à la tête des Etats-Unis a bouleversé les premiers mois du premier semestre 2025. C'est en partie ce qui explique le sous-titre du rapport (lire encadré) : « Le piétinement sourd des légions en marche ».

[https://cercle-cyclope.com/produit/rapport-cyclope-2025-telechargeable/-prix-51,70€\(version-numérique\)-139€\(version-papier\)](https://cercle-cyclope.com/produit/rapport-cyclope-2025-telechargeable/-prix-51,70€(version-numérique)-139€(version-papier))

Christophe Soulard

« Le piétinement sourd ... »

L'expression est tirée du poème « La Trebbia » écrit par le poète français José-Maria de Heredia (1842-1905) et publié en 1893 dans son recueil Les Trophées. Ce poème évoque la bataille de la Trebbia, survenue en 218 av. Jésus-Christ, pendant la deuxième guerre punique, où Hannibal infligea une lourde défaite aux Romains. Dans les derniers vers, Heredia décrit Hannibal observant l'approche des troupes romaines :

« Et là-bas, sous le pont, adossé contre une arche, Hannibal écoutait, pensif et triomphant, le piétinement sourd des légions en marche ».

D'une manière globale, ce passage est utilisé de façon métaphorique pour suggérer une menace qui approche lentement mais sûrement, ou pour décrire une montée inexorable de quelque chose (tyrannie, guerre, pouvoir autoritaire...).



Des professionnels à votre service

01 34 67 76 85

Nos lignes sont ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

VOTRE SPÉCIALISTE INDEPENDANT DEPUIS 1985

LAND SERVICE / INEOS GRENADIER - 2 rue de l'école 95420 OMERVILLE - www.land-service.com

Des milliers de pièces détachées en stock pour Land Rover et Grenadier.



Livraison rapide



ATELIER LAND CLASSIC :



INEOS GRENADIER

Concessionnaire officiel

BUILT FOR MORE

Gamme utilitaire 2 places et 5 places



À partir de 59 900€ ht

Plus grand distributeur Grenadier de France

Ligne direct

01.71.79.15.07



- Au comptoir, par téléphone ou sur internet
- Pièces détachées pour tous les modèles LAND et Grenadier
- Stock renouvelé chaque jour
- Livraison rapide et suivi des commandes
- Vente aux professionnels et aux particuliers
- Grande gamme d'accessoires et d'équipements
- Pièces neuves et en échange standard
- Entretien, préparation
- Diagnostic et préparation au contrôle technique
- Restauration, changement de châssis

Pick up 2 places disponible



SERIES, DEFENDER, RANGE CLASSIC, FREELANDER, DISCOVERY, RANGE L322 / L405 / SPORT/ GRENADIER



Prix mondiaux du lait

MÊME À PLUS DE 500 €/ 1 000 L, LE PRIX DU LAIT PROGRESSE TOUJOURS

Comme la production de lait ne décolle pas en Union européenne, les prix payés aux éleveurs augmentent continuellement. Le seuil de 500 €/ 1 000 litres est largement dépassé. Aux Etats-Unis et en Nouvelle-Zélande, la conjoncture se détériore avec des prix en replis, sans retentissements sur le marché européen... pour l'instant.

Depuis le début du printemps en France, la collecte hebdomadaire de lait est supérieure de 1 % à 2 % à l'an passé après avoir été inférieure de 2,8 % au cours du premier trimestre (5,84 millions litres de lait). Elle évolue dans la moyenne des cinq dernières années. Aussi, entame-t-elle son repli saisonnier depuis la mi-mai sans pour autant décrocher. Les prix du lait et l'abondance de l'herbe incitent les éleveurs à conserver leurs vaches dans les étables. Selon la Commission européenne, les 1 000 litres de lait livrés ont été payés au mois d'avril en moyenne 515 €, comme le mois précédent. Au mois de mars, la marge MILC^(*), avait progressé de 5 € à 211 €/1 000 l. Sur un an, la hausse est de 60 €/1 000 l. Les éleveurs bénéficient à la fois de la baisse des charges et des hausses des prix du lait et de la viande. Contrairement aux années passées, l'écart de prix du lait payé aux éleveurs français par rapport à la moyenne européenne (550 €) est relativement modéré (35 €/1 000 l). Mais parmi les pays européens exportateurs nets, le lait est toujours mieux payé au Danemark et en Irlande (575 €/1 000 l environ – source Commission européenne) que chez leurs voisins immédiats. « En France, le niveau de prix devrait se maintenir dans les mois à venir, malgré un léger repli attendu en lien avec le pic saisonnier de collecte », analyse l'Idelle. « La conjoncture reste favorable, soutenue par une offre européenne de lait sous tension, un marché du beurre toujours dynamique, et une demande domestique bien orientée ».

Retournements conjoncturels

A l'international, la conjoncture laitière présente toutefois quelques faiblesses. Selon l'Idelle, les Etats-Unis sont très compétitifs sur les marchés du beurre mais son prix a fortement baissé. « Les exportations de beurre et butter oil ont très nettement rebondi début 2025 pour atteindre 24 000 tonnes sur le premier trimestre 2025 (x3 / 2024). A l'inverse, les exportations de beurre et butter oil depuis l'UE-27 étaient en retrait marqué (-10 % /2024 à 58 000 tonnes) ». En fait, les Etats-Unis bénéficient à la fois de la baisse du dollar vis-à-vis de l'euro et du dollar néozélandais tout en pâtissant de la détérioration du marché intérieur avec l'apparition de stocks de beurre importants. Aussi, son prix a diminué de près de 30 % aux mois de mars et avril derniers. Pour la poudre maigre, le repli est plus faible (-10 %) mais les exportations américaines se tarissent. En Nouvelle-Zélande, le cours du beurre diminue aussi depuis plusieurs semaines mais celui de la poudre a progressé en avril dernier. Ces retournements conjoncturels n'impactent pas actuellement le marché européen. Mais en France, les prix élevés des produits laitiers rendent ces derniers moins compétitifs et détériorent le solde commercial agroalimentaire. « Les exportations de produits laitiers ont reculé en volume au premier trimestre 2025 en équivalent lait (-8,1 % /2024), marquant un net retournement après la progression enregistrée en 2024 (+6,4 % /2023) » alors que les importations ont progressé de 1,3 %.

(*) Marge IPAMPA Lait de vache sur Coût total indicé

Frédéric Hénin





© Stockmarket/Alamy

L'OMSA VEILLE AU GRAIN

L'organisation mondiale de la santé animale (OMSA) a rendu public le 23 mai, son tout premier rapport intitulé : « *The state of the world's animal health* »^(*). Elle a organisé le 25 mai sa 92^e session générale à la Maison de la chimie à Paris pour y définir son plan stratégique.

L'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA/World organization for animal health), s'inquiète dans son rapport sur la multiplication des épizooties dans le monde et surtout sa transmission. Ainsi en 2024, elle a recensé 1 022 foyers de grippe aviaire hautement pathogène (IAHP - H5N1) chez des mammifères dans 55 pays, contre 459 foyers dans 32 pays en 2023, soit plus du double en un an. La proximité des bandes de volailles avec les chiens, les chats, et d'autres animaux domestiques accroît le risque d'adaptation du virus à la transmission entre mammifères, voire à l'humain ! Depuis le début de l'année 2024 jusqu'à présent, ce sont 91 cas humains d'infection par le H5N1 qui ont été confirmés à l'échelle mondiale, dont 70 pour les Etats-Unis. Le rapport précise en outre les ravages causés par cette épizootie ; l'abattage ou la perte de plus de 630 millions d'oiseaux au cours des vingt dernières années. De plus, 6 807 foyers de PPA ont été signalés l'an dernier dans 31 pays, affectant principalement les porcs domestiques et les animaux sauvages. L'OMSA voit dans la propagation et la prévalence de ces maladies les effets combinés du changement climatique, de l'intensification des échanges commerciaux

Perte économique

C'est ce qui explique pourquoi l'OMSA appelle de ses vœux à renforcer la coopération mondiale des services vétérinaires pour contenir les risques sanitaires animaux, environnementaux et humains dans une démarche 'One Health-Une seule santé'. « *Les risques sont là. Ils sont réels et il faut éviter de nouvelles pandémies* », a insisté Susana Guedes Pombo, présidente du Conseil de l'OMSA. Pour l'heure, les financements sont au rendez-vous et les services publics vétérinaires de chaque pays transmet ces données à l'OMSA. Cependant, les annonces du président des Etats-Unis, Donald Trump, qui souhaite réattribuer voire supprimer certaines subventions dans la recherche étasunienne inquiète les cadres de l'OMSA. « *Une perte de données pourrait être préjudiciable pour*

la lutte contre les épizooties », a concédé Javier Yugueros-Marcos, chef du département Résistance anti-microbienne (RAM) dont le spectre est plus large que l'antibiorésistance^(**). « *D'ici 2050, la résistance aux antimicrobiens pourrait entraîner des pertes de bétail menaçant la sécurité alimentaire de deux milliards de personnes et provoquer une perte économique de 100 000 milliards de dollars américains si aucune action urgente n'est entreprise* », avertit le rapport de l'OMSA. Ce dernier indique que les antimicrobiens, y compris des antibiotiques, chez les animaux a diminué de 5 % entre 2020 et 2022, avec une baisse notable de 23 % en Europe, suivie de 20 % en Afrique. Toutefois, un pays sur cinq continue d'utiliser les antimicrobiens comme facteurs de croissance, à l'image de nombreux pays du continent américain, « *une pratique que l'OMSA déconseille* ».

^(*) *L'état de la santé animale dans le monde.*

^(**) *la RAM prend en compte les antibiotiques, les antiviraux, les antifongiques et les antiparasitaires*

Christophe Soulard

Vaccination : La France citée en exemple

Lors de la conférence de presse de présentation du rapport, la directrice générale de l'OMSA, Emmanuelle Soubeyran, a validé la politique vaccinale de la France contre la grippe aviaire, la fièvre catarrhale ovine (FCO) et la maladie hémorragique épizootique (MHE). « *C'est un exemple intéressant mais la vaccination n'est pas une baguette magique. Mais il vaut mieux faire du préventif à 1 milliard d'euros plutôt que du curatif à 10 Md€* », a-t-elle indiqué en substance, incitant chaque pays à faire ce choix lui-même. « *Nous avons besoin d'investissements dans les services vétérinaires en temps de paix. Pas lorsque les crises surviennent* », a-t-elle conclu.

Cadre financier pluriannuel

PAC : LES AGRICULTEURS EUROPÉENS VEULENT UN BUDGET AMBITIEUX

Alors que la Commission européenne examine le cadre financier pluriannuel, de nombreux agriculteurs européens ont répondu à l'appel du Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne (Copa-Cogeca) et ont manifesté à Bruxelles le 20 mai.



Ce sont, selon les sources, entre 2 000 et 2 500 agriculteurs, avec 200 tracteurs, qui se sont rassemblés le 20 mai place Schumann à Bruxelles à proximité de la Commission européenne pour protester contre les propositions de réforme du budget de l'Union européenne, en particulier celles concernant la Politique agricole commune (PAC). Les agriculteurs, venus d'une vingtaine d'Etat membres, ont manifesté sous la bannière « #UE House of cards », c'est-à-dire d'une « Europe Château de cartes ». C'est pourquoi ils ont érigé un château de cartes géant, pour illustrer leur crainte de voir s'effondrer la PAC. Les agriculteurs craignent en effet que la Commission ne fusionne, à court terme, les fonds de la PAC avec d'autres financements européens dans un "fonds unique". Ils craignent le démantèlement de la politique agricole commune (PAC), en particulier de son soutien au développement rural. Cette initiative « pourrait conduire à une dilution de PAC et à une fusion de cette politique avec d'autres priorités. Pour les organisations agricoles de l'UE, cette option représente une erreur historique et une menace pour la sécurité alimentaire européenne, une opinion partagée par de nombreux ministres et députés européens », a indiqué le Copa dans une déclaration finale.

Maintenir la pression

La présidente de la Commission européenne n'a guère été rassurante dans ses propos, à l'occasion de la conférence annuelle sur le budget de l'Union européenne qui se déroulait à quelques encablures de la manifestation. Elle a levé un peu plus le voile sur sa vision du cadre financier pluriannuel (CFP) qui sera présenté le 16 juillet prochain. Elle le souhaite « plus souple, plus agile et plus réactif » et axé sur une politique de résultats insistant sur « la place centrale qu'occuperont la politique de cohésion et la PAC dans le prochain budget ». « On a besoin d'un budget fort, qui tienne compte des besoins d'investissements, pour la future réforme de la PAC », lui a répondu à distance Franck Sander, vice-président de la FNSEA et vice-président du Copa. « Le deuxième pilier de la PAC ne doit - en aucun cas - être fusionné avec l'ensemble des fonds de cohésion de la ruralité. (...) Il faut maintenir une pression forte jusqu'au 16 juillet pour que les agriculteurs français et européens soient entendus ! Il faut se mobiliser ! », a-t-il exhorté. En marge de la manifestation, des représentants du Copa-Cogeca conduit par leur président, déclaré Massimiliano Giansanti, ont rencontré le commissaire européen au Budget, Piotr Serafin. Celui-ci s'est montré ouvert au dialogue et a assuré que la sécurité alimentaire resterait une priorité dans les discussions budgétaires en cours. S'il a tenté de rassurer les agriculteurs, ces derniers ne sont pas repartis convaincus. « Tant que des réponses claires ne seront pas données, le Copa et la Cogeca continueront leur mobilisation sous diverses formes, car il s'agit d'un enjeu fondamental pour l'avenir de l'agriculture européenne », ont conclu les organisations agricoles européennes.

Carte
MOISSON

Le plus
à l'adhérent

 **LMA**
WORKWEAR **1880**



**DES VÊTEMENTS DE
TRAVAIL À LA HAUTEUR
DE VOS DÉFIS DEPUIS **1880.****

TRANSMISSION



**CONFIEZ LA CLÉ
DE VOS CHAMPS**

**AVEC L'AIDE DE NOS 2 100 CONSEILLERS POUR VOUS GUIDER
ET VOUS ACCOMPAGNER DANS LA TRANSMISSION DE VOTRE EXPLOITATION.**

